



CENTRE RHONE –ALPES D'INGENERIE SOCIALE SOLIDAIRE & TERRITORIALE

REVUE DE PRESSE Du 21 au 28 FEVRIER 2018

- [#MaintenantOnAgit : des actrices se mobilisent avant les Césars contre les violences faites aux femmes](#)
- [À la maison, au travail, à l'école..., la vie des hommes et des femmes en Europe](#)
- [Les ETI sont les entreprises qui créent le plus d'emplois \(Entreprises de taille intermédiaire\)](#)
- [ASSURANCE CHÔMAGE Limitation des contrats courts : faut-il y croire ?](#)
- [Conseils pour se brouiller avec de bons amis de gauche \(et laisser les néolibéraux en paix\)](#)
- [Les sous-traitants de l'intérêt général](#)
- [Face au rouleau-compresseur macronien, faire bloc avec des propositions](#)
- [Bourdieu et la "rationalité" libérale](#)
- [L'affaiblissement avéré du clivage gauche/droite - 1 - L'éclatement du système partisan](#)
- [L'affaiblissement avéré du clivage gauche/droite - 2 - Les systèmes d'attitudes politiques des électeurs](#)
- [L'affaiblissement avéré du clivage gauche/droite - 3 - Le réalignement des politiques gouvernementales](#)
- [Formation professionnelle : que contient l'accord quasi finalisé ?](#)
- [FO signe l'accord sur la formation professionnelle](#)
- [Assurance chômage : un accord, mais Pénicaud devra apporter des garanties aux syndicats](#)
- [FAIT RELIGIEUX EN ENTREPRISE : DÉCRYPTAGE](#)
- [1985-2017 : QUAND LES CLASSES FAVORISÉES ONT FAIT SÉCESSION](#)

#MaintenantOnAgit : des actrices se mobilisent avant les Césars contre les violences faites aux femmes

Une centaine d'actrices et de personnalités ont lancé, mardi, un appel aux dons. Un ruban blanc sera porté vendredi lors de la 43^e cérémonie des Césars du cinéma.

Le Monde.fr avec AFP | 27.02.2018 à 16h55 • Mis à jour le 27.02.2018 à 18h08

Une centaine d'actrices et de personnalités ont lancé, mardi 27 février, un appel aux dons pour lutter contre les violences envers les femmes, avec un symbole, un ruban blanc, qui sera porté vendredi 2 mars lors de la 43^e cérémonie des Césars du cinéma. Et un mot d'ordre : « *Maintenant, on agit.* »

« *Nous sommes inquiètes : mal accompagnées, les femmes sont vulnérables face à la justice. Il est temps d'agir. Ensemble, soutenons celles et ceux qui œuvrent concrètement pour qu'aucune n'ait plus jamais à dire #MeToo. Donnons* », disent cent trente personnalités dans un appel aux dons lancé par la Fondation des femmes et publié sur le site de Libération.

Les comédiennes Julie Gayet, Adèle Haenel ou Sandrine Bonnaire, l'écrivaine Leïla Slimani, la chanteuse Christine and the Queens, la championne de boxe Sarah Ourahmoune, la réalisatrice Tonie Marshall font partie des premières donatrices de cette campagne baptisée #MaintenantOnAgit.

Lire aussi : [Et la parole des femmes se libéra](#)

« *Souvent, nous n'avons rien dit. Par crainte. Par habitude. Pour oublier. Ou parce que nous espérions être l'exception plutôt que la règle, poursuivent-elles. Il y a quelques mois, des actrices ont percé le mur du silence.* »

Ce mouvement, inspiré du fonds Time's Up, lancé par trois cents personnalités du cinéma américain pour lutter contre le harcèlement sexuel au travail à la suite du scandale Weinstein, vise à recueillir des dons qui seront reversés à des associations proposant un accompagnement juridique aux victimes de violences sexistes ou sexuelles.

« *Ce n'est que le début* », prévient la comédienne Anna Mouglalis. La récente libération de la parole n'est « *pas un effet de mode* », « *il y a eu une prise de conscience* » qui doit « *s'incarner dans des actes. Sinon, les femmes parleront dans le vent* », dit-elle à l'Agence France-Presse. « *Toutes les femmes ont été confrontées à des harceleurs (...), ça nous est toutes arrivé* », déclarait à la fin de janvier l'actrice Julie Gayet, qualifiant le mouvement Time's Up de « *formidable* ».

S'associant à la Fondation des femmes, l'Académie des Césars proposera vendredi un ruban blanc, symbole de ce mouvement et de la lutte contre les violences faites aux femmes, aux dix-sept cents invités de sa 43^e cérémonie, présidée par une des signataires, Vanessa Paradis. « *On va porter ce ruban avec détermination et conviction* », a assuré lundi Alain Terzian, président de l'Académie des Césars.

Lever de fonds pour aider des associations « débordées »

L'objectif de #MaintenantOnAgit est de lever « un million d'euros » pour aider des associations « débordées », a dit à l'AFP Anne-Cécile Mailfert, présidente de la Fondation des femmes, évoquant le Collectif féministe contre le viol, l'Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail (AVFT), l'Espace femmes Geneviève D., et Prendre le droit.

Lire aussi : Harcèlement sexuel au travail : une association de défense des victimes « submergée » par les saisines

Un premier bilan du mouvement pourrait être fait en mai, lors du Festival de Cannes. « *On ne veut pas se substituer à l'Etat. On dit juste qu'il y a urgence à comprendre que la lutte contre les violences faites aux femmes requiert des moyens. Que fera-t-on le jour où les deux cent trente mille femmes battues viendront porter plainte ?* », poursuit-elle.

Loin de la polémique suscitée par la tribune de cent femmes, dont l'actrice Catherine Deneuve, défendant la « liberté d'importuner », M^{me} Mailfert espère que la centaine de personnalités apportera « la lumière » aux victimes de violences.

Dans le sillage de l'affaire Weinstein, le nombre de plaintes déposées en 2017 pour viol et agression sexuelle a connu en France une hausse respectivement de 12 % et de 10 % par rapport à 2016. Plusieurs associations, dont l'AVFT, ont alerté les pouvoirs publics sur leurs difficultés à répondre aux victimes, faute de moyens.

La secrétaire d'Etat chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, Marlène Schiappa, a déclaré mardi qu'elle trouvait « formidable que des artistes adorées des Françaises et des Français s'engagent », rappelant que « de nombreuses associations dont l'action est importante sont financées uniquement depuis des années par de l'argent public ».

À la maison, au travail, à l'école..., la vie des hommes et des femmes en Europe

samedi 24 février 2018

L'Insee, avec Eurostat, a mis en ligne un outil interactif et ludique pour tout connaître sur les femmes et les hommes en Europe et leur vie quotidienne. De courts textes explicatifs, des photos, des infographies et des graphiques interactifs nous permettent de mieux comprendre les différences et les similitudes femmes/hommes.

Cette publication comporte trois chapitres.

Vivre, grandir, vieillir...

Ce chapitre est consacré aux grandes étapes de la vie, à la perception de son état de santé, à la démographie et à la satisfaction dans la vie que ressentent les citoyens européens.

À titre d'exemple, quand on se penche sur la façon dont les femmes et les hommes vivent - seuls ou en couple, avec ou sans enfant(s) - on constate des différences notables. Dans l'Union européenne, en 2015, 7,7 % des femmes de 25 à 49 ans vivent seules avec des enfants, contre 1,1 % d'hommes du même âge. Pour les célibataires sans enfant de ce groupe d'âge, la proportion est de 9,5 % pour les femmes et de 16,1 % pour les hommes.

La perception de notre état de santé est influencée par un ensemble complexe de facteurs, notamment environnementaux, culturels et socioéconomiques. Sans grande surprise, plus on avance en âge, moins on se sent en bonne santé, et c'est la même chose pour les femmes et les hommes.

Enfin, même s'il existe de grandes différences entre les vies des femmes et des hommes, lorsqu'on mesure leur satisfaction dans la vie, celle-ci est très proche.

Apprendre, travailler, gagner sa vie...

Ce chapitre présente des données sur le niveau d'éducation, la conciliation entre les vies professionnelle et familiale, le travail à temps plein et à temps partiel, les écarts de rémunération entre les sexes, les cadres supérieurs féminins et masculins, etc. Il souligne non seulement les différences structurelles, mais aussi les inégalités entre les femmes et les hommes.

Ainsi, en Europe, si les femmes et les hommes atteignent les niveaux d'éducation primaire et secondaire dans les mêmes proportions, l'écart se creuse en faveur des femmes pour les niveaux supérieurs. Mais cela n'a pas encore de conséquences au niveau des emplois. C'est un des plus grands paradoxes de notre société.

En moyenne, le taux d'emploi des hommes est plus important que celui des femmes (72 % contre 61 % en 2016). Cette différence s'accroît avec le nombre d'enfants. Et, au travail, les hommes occupent généralement des postes supérieurs à ceux des femmes. Par exemple, dans l'Union européenne en 2016, seulement un tiers (33 %) des cadres supérieurs étaient des femmes.

Pour les salaires, en 2015, les femmes gagnent 16,3 % de moins que les hommes (comparaison des salaires horaires bruts moyens). Cet écart est constaté dans toute l'Europe, mais varie selon les pays.

Manger, acheter, surfer, avoir une vie sociale...

Ce troisième chapitre aborde les habitudes alimentaires et les comportements sociaux, les activités de loisirs et les pratiques sur Internet. Une dernière partie est consacrée à la garde et à l'éducation des enfants et aux tâches ménagères.

Certaines habitudes culturelles sont très similaires chez les femmes et les hommes, comme par exemple aller au cinéma (28 % des femmes et 27 % des hommes) et visiter des sites culturels (27 % des femmes et des hommes) ou se réunir avec des amis (23 % des femmes et des hommes).

Il y a peu de différences dans l'usage d'Internet pour passer des appels téléphoniques (38 % des femmes, 40 % des hommes), consulter son compte en banque (58 % des femmes, 60 % des hommes) et chercher du travail (22 % des femmes, 21 % des hommes en 2015). De même pour ce qui est de l'envoi et la réception de mails, il n'y a pas de différence (86 % des femmes et des hommes).

Par contre dans tous les États membres une plus grande partie des femmes s'occupe des enfants, de la maison et de la cuisine. En 2016, dans l'Union européenne, 92 % des femmes de 25 à 49 ans (ayant des enfants de moins de 18 ans) s'occupent quotidiennement de leurs enfants, contre seulement 68 % des hommes.

Enfin, une part plus importante d'hommes que de femmes consomme de l'alcool chaque semaine (38 % des hommes âgés de 18 ans et plus, contre 23 % des femmes en 2014). La part des hommes varie de 21 % en Lettonie à 52 % au Royaume-Uni et celle des femmes de 5 % en Roumanie et en Lituanie à 40 % au Royaume-Uni.

Pour en savoir plus, il est possible de tester ses connaissances avec un quiz !

Ce quiz est une introduction à la publication numérique "La vie des femmes et des hommes en Europe – portrait statistique".

Chaque question se rapporte à un des 12 chapitres de la publication.

Sources :

- <https://insee.fr/fr/information/3145014>
- <https://insee.fr/fr/outil-interactif/3142332/index.html>

Les ETI sont les entreprises qui créent le plus d'emplois (Entreprises de taille intermédiaire)

samedi 24 février 2018

Malgré les années de crise, les ETI ont créé 337 500 emplois entre 2009 et 2015, une des deux seules catégories d'entreprises créatrices d'emplois dans ces années de crise, trois fois plus que les PME (+100 000 emplois), et au contraire des TPE (-100 000 emplois) et des grandes entreprises (-80 000 emplois). C'est donc au total 250 000 emplois qui ont été créés dans ces années de faible croissance. Mais ce chiffre s'est révélé insuffisant pour absorber la croissance de la population active.

Les catégories d'entreprises et l'emploi en 2015

Catégorie	Taille	Nombre de salariés	% des salariés des secteurs marchands non agricoles
Micro-entreprises (TPE)	moins de 10 salariés	2,3 M	18 %
Petites et moyennes entreprises (PME)	10 à 249 salariés	3,7 M	29 %
Entreprises de taille intermédiaire (ETI)	250 à 4 999 salariés	3,2 M	26 %
Grandes entreprises (GE)	5 000 salariés et +	3,4 M	27 %

La création d'emplois par les ETI

Ce sont donc les ETI, entreprises de 250 à 4 999 salariés, qui ont été les plus dynamiques, les plus créatrices d'emplois.

Pour cela d'ailleurs, elles ont bénéficié de transferts d'emplois des PME atteignant la taille d'ETI (230 000), car les transferts y ont été plus importants qu'entre TPE et PME (140 000) et bien plus qu'entre ETI et grandes entreprises (5 000). Ainsi, la dynamique de croissance de certaines PME, surtout celles qui sont organisées en groupes, contribue de façon importante au développement des ETI, car quand elles atteignent ou dépassent les 250 salariés elles basculent avec leurs emplois dans la catégorie des ETI.

Or même si ces chiffres de création et de transfert d'emplois sont positifs, les ETI sont une catégorie d'entreprises bien moins développée qu'en Allemagne, Royaume-Uni ou Italie, avec une évolution moindre de PME à ETI.

L'intérêt de cette étude de l'Insee est de relativiser l'image largement diffusée de création des emplois par les TPE et PME dans notre pays. Elle rend aux entreprises de taille intermédiaire leur place : la première dans la création d'emploi en France.

Source

- Insee - Une forte proportion des emplois créés entre 2009 et 2015 sont portés par les entreprises de taille intermédiaire – novembre 2017 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3152792?sommaire=3152833>
- Déjà paru dans Clés du social : [La place des entreprises de taille intermédiaire dans l'économie et l'emploi](#) :

ASSURANCE CHÔMAGE Limitation des contrats courts : faut-il y croire ?

[VINCENT GRIMAUT ET SANDRINE FOULON](#) 23/02/2018

Les partenaires sociaux n'y auront pas passé la nuit. Jeudi 22 février, dans la soirée, ils ont bouclé un accord sur l'assurance chômage. Bouclé mais pas signé. Les organisations syndicales et patronales qui se sont arrêtées sur un texte ne le signeront que si le gouvernement s'engage à en reprendre le contenu dans son intégralité. Chantage au gouvernement ? C'est en tout cas la position de la CFDT, de FO et de la CFTC qui n'ont pas digéré les propos de la ministre du Travail. Après que les partenaires sociaux se sont entendus, mercredi dans la nuit, sur une réforme de la formation professionnelle, Muriel Pénicaud, qui juge que le texte ne modifie pas suffisamment l'architecture d'ensemble, a annoncé un « big bang » de la formation professionnelle pour mardi 27 février. Qui dit big bang dit boomerang a rétorqué Force Ouvrière. Pourquoi demander aux négociateurs de s'entendre si c'est pour présenter un projet déjà ficelé ?

Pourquoi demander aux négociateurs de s'entendre si c'est pour présenter un projet déjà ficelé ?

Au-delà de cette démonstration de muscles de part et d'autre, le texte révolutionne-t-il l'assurance chômage ? Conformément à ce que souhaitait Emmanuel Macron, il accorde de nouveaux droits aux salariés démissionnaires. Mais des droits à minima. Ces salariés auront droit aux allocations chômage s'ils ont cotisé sept ans au moins à l'assurance chômage (pas nécessairement chez le même employeur) et si leur projet professionnel est validé par une commission paritaire régionale. Concernant les créateurs d'entreprise, les partenaires sociaux renvoient au gouvernement le soin de créer un régime spécifique « public et financé par l'impôt ». Le sort des travailleurs des plates-formes numériques n'est pas non plus réglé : un groupe de travail devrait rendre ses conclusions sur la protection sociale la plus appropriée pour ces non-salariés abonnés aux statuts précaires.

Les contrats courts, éternelle pomme de discorde

Reste la question épineuse des contrats courts. Comment les limiter ? La question se pose à chaque négociation sur l'assurance chômage. [Des solutions de taxation des contrats courts existent](#) : *Experience rating* à l'américaine, système de bonus-malus sur les cotisations chômage que paient les employeurs... Elles sont mises sur la table par les organisations syndicales mais écartées en bout de course par le patronat. Il y a deux ans, la [négociation avait une nouvelle fois achoppé](#) sur ce chapitre, l'un des plus coûteux pourtant pour l'assurance chômage. Et c'est un « *paradoxe incroyable* », [rappelait l'économiste Bruno Coquet](#) dans

Alternatives économiques : « L'Unédic en est arrivée à subventionner les contrats courts qui lui coûtent, tout en décourageant les emplois stables qui lui rapportent, allant ainsi vers l'exact opposé de sa mission de sécurisation des salariés les plus précaires. »

Par le passé, renvoyer la limitation des contrats courts à la responsabilisation des branches a systématiquement débouché sur... rien

Que dit le nouveau texte sur la limitation du travail précaire ? Toutes les branches professionnelles (y compris celles qui ne sont pas concernées par les contrats courts) devront ouvrir des discussions sur l'usage de ces contrats et dresser un diagnostic « quantitatif et qualitatif » de la situation. Puis elles devront se mettre d'accord sur les mesures à prendre pour modérer le recours aux contrats courts, aux CDD, aux contrats temporaires, pour mieux organiser le travail, accompagner le développement des compétences des salariés, ou encore pour favoriser l'accès à l'emploi durable pour les publics les plus éloignés de l'emploi... Les branches devraient avoir jusqu'à fin 2018 pour rendre leurs conclusions. Par le passé, renvoyer la limitation des contrats courts à la responsabilisation des branches a systématiquement débouché sur... rien. Nouveauté dans le texte, les partenaires sociaux enjoignent l'exécutif à prendre des décisions et à appliquer des sanctions sous forme de bonus-malus si aucune mesure n'était prise.

Urgence à limiter le travail précaire

Il y a pourtant urgence à encadrer ce recours au travail précaire. L'évolution du marché du travail la plus spectaculaire depuis 2004 est sans nul doute l'envolée des contrats courts. On signalait en France un peu moins de 2 millions de CDD de moins d'un mois au premier trimestre 2004. Au second trimestre 2017, on en signalait plus du double ! (4,3 millions). Certes, le CDI reste la norme. Il [connait même aujourd'hui une embellie](#). Mais le recours aux contrats courts qui deviennent de plus en plus courts – soit une précarisation de la précarité – explique que cette armée de réserve, mobilisable par les employeurs, ne faiblisse pas.

Les contrats courts ont explosé

Embauches en France selon la durée du contrat, par trimestre

La majorité des entreprises se sont converties aux contrats courts, mais depuis 2012, les principales consommatrices de contrats courts sont les entreprises de plus de 20 salariés. Signe que ce ne sont plus seulement les artisans ou les petites structures qui recourent à cette modalité, faute de moyens financiers pour recruter sur le long terme ou parce que leur activité est très saisonnière. De plus en plus d'entreprises intègrent cette forme de flexibilité, notamment via le travail en [activité réduite et le cumul emploi-chômage](#) (qui permet de percevoir un salaire et de conserver tout ou partie de ses allocations chômage). Renforcé par les droits rechargeables (aucune heure travaillée n'est perdue pour le demandeur d'emploi qui est ainsi incité à reprendre le chemin du travail), le système autorise paradoxalement une sorte d'intermittence généralisée.

Les contrats courts surtout dans les grosses entreprises

Nombre de CDD de moins d'un mois signés en France selon la taille de l'entreprise, par trimestre, base 100 au premier trimestre 2000

Des branches dans le collimateur

L'envolée des contrats courts s'explique quasi uniquement par leur utilisation dans le secteur des services. En effet, les entreprises du BTP signent à peine plus de contrats courts qu'en début 2000, et l'industrie en signe même moins. Cela dit, l'industrie soustraite désormais beaucoup de ses activités à des entreprises de service (entretien, services informatiques, etc), ce qui vient relativiser cette affirmation.

Le tertiaire responsable de l'envolée des contrats courts

Les secteurs aux contrats les plus courts sont l'édition, l'audiovisuel, les arts, et de nombreux services à la personne. Ces métiers offrent des charges de travail irrégulières (notamment pour les intermittents du spectacle) ou difficiles (métiers des services à la personne), ce qui explique les forts taux de turnover de ces métiers, et les nombreux CDD de remplacement qui vont avec.

La législation a su se montrer très conciliante avec ces secteurs, multipliant les contrats flexibles

La législation a d'ailleurs su se montrer très conciliante avec ces secteurs, multipliant les contrats flexibles, tels les [contrats d'usage \(CDDU\) épinglés par un rapport de l'lgas au vitriol](#). Ou les récents [contrats de chantiers](#) étendus par accord, qui durent ce que dure une mission. A l'inverse, les secteurs qui peinent à recruter de la main-d'oeuvre signent logiquement peu de CDD très courts (télécommunications, activités informatiques, etc).

Les arts et le médico-social gros consommateurs de contrats courts

Dans l'hypothèse où le projet de réforme des partenaires sociaux est repris tel quel par le gouvernement, les discussions s'annoncent serrées dans certaines branches professionnelles. Mais tout dépendra de la partition finale que chacun sera amené à jouer. Entre le gouvernement qui prend des largesses avec le dialogue social et n'entend reprendre que les éléments négociés qui lui conviennent et des partenaires sociaux qui ne sont jamais parvenus à surtaxer réellement les contrats courts, ces derniers ne sont pour l'heure guère menacés.

Conseils pour se brouiller avec de bons amis de gauche (et laisser les néolibéraux en paix)

- **JEAN GADREY 23/02/2018**

Pour se brouiller avec des personnes qui partagent au fond les mêmes valeurs de solidarité, les mêmes combats altermondialistes, la passion de l'égalité et de la justice et le souci sincère de la préservation de l'environnement, il existe quelques recettes très simples et qui marchent à tous les coups... si vous tenez vraiment à vous fâcher.

Rien ne vous y oblige. Mais je dois malheureusement constater que cela arrive. Autour de nous, mais aussi en haut lieu, du côté de nos représentants politiques de gauche. C'est pain bénit pour l'oligarchie, adversaire commun des protagonistes de ces fâcheries. Mais dans ces cas-là on oublie cet adversaire éloigné et on rapproche la cible le plus possible.

Venons-en aux thèmes les plus efficaces que vous devez mettre sur la table dès que vous sentez que le moment est opportun. Ils sont peu nombreux, mais leur capacité à faire monter la température dépasse de loin celle des gaz à effet de serre. Voici une liste non exhaustive que je vous serais reconnaissant de compléter au gré de vos expériences conflictuelles au sein du « peuple de gauche ».

Il y a deux thèmes à aborder en priorité si votre objectif est un beau clash : l'Europe, sujet qui marche très fort depuis le referendum de 2005 sur le projet de TCE, et surtout la laïcité (de préférence associée à l'Islam, au foulard, ou l'été au burkini). Ce sont les pétards thématiques qui peuvent faire le plus de dégâts sonores et relationnels.

Mais certains autres thèmes peuvent avoir eux aussi un bel effet. Par exemple les prises de position respectives de Mélenchon, Laurent, Hamon et Jadot pendant et après la présidentielle, c'est du tout cuit, pour peu que parmi les personnes présentes on trouve des fans des uns et des autres. Je précise : des fans des uns contre les autres.

Dans la période récente, j'ajouterais « balance ton porc », thème associé si possible à Catherine Deneuve. À la rigueur le revenu de base, mais comme les arguments pour ou contre sont plus sophistiqués cela peut échouer. Le simplisme est en effet crucial pour que la provocation fonctionne.

Une question essentielle est celle du vocabulaire. Par exemple, si vous avez choisi le formidable thème porteur de clash qu'est la laïcité, évitez de parler de « défenseurs d'une laïcité sans concession », ou de « laïcistes ». Ce serait déjà favoriser un dialogue que vous voulez éviter. Parlez des « laïcards », avec ce qu'il faut de mépris dans la voix, et pour les autres des « communautaristes » ou mieux des islamo-gauchistes voire des « indigènes de la République » (presque personne ne sait ce que c'est, mais peu importe, ça produit son effet).

Pour l'Europe, c'est pareil. Il y a d'un côté les « eurobéats » et de l'autre les souverainistes (de gauche dans le cas présent), ou encore les européistes contre les ultra-protectionnistes nationalistes. Autant être carré sinon vous risquez de conserver vos amis. Or votre choix est celui du splendide isolement dans la pureté idéologique. Les amis sont forcément impurs par rapport à vous, vu qu'ils sont différents de vous.

Enfin un conseil valable dans tous les cas est de pratiquer l'amalgame entre les idées de vos contradicteurs de gauche et celles d'ennemis communs bien repoussants. Par exemple en accusant vos contradicteurs de faire le jeu, selon les cas, de l'extrême-droite ou de l'extrême libéralisme. Mais on peut trouver d'autres repoussoirs. Ceux qui refusent les dérives de l'Europe libérale au point d'envisager de la quitter seront accusés de faire le jeu du FN, pendant que ceux qui veulent agir de l'intérieur pour une autre Europe seront considérés comme les alliés objectifs des néolibéraux. Ceux qui sont contre l'interdiction du voile seront jugés à la fois victimes du communautarisme et insensibles aux droits des femmes, ceux qui sont pour l'interdiction seront des laïcards sectaires faisant le lit du racisme.

Si vous avez assimilé tout cela, les résultats ne se feront pas attendre. Bon clash ! Bon isolement !

Pour NE PAS se brouiller avec de bons amis de gauche (et mettre en difficulté les néolibéraux)

En gros, il faut faire l'inverse, et gérer avec intelligence et respect des autres ce que Patrick Viveret appelle des « désaccords féconds » (voir [ce document de méthode concrète](#)) en vue de parvenir à ce que les Québécois nomment des « accommodements raisonnables », une voie qui est tout sauf facile ([voir cet article](#)), mais qui me semble prometteuse.

Je n'en dis pas plus, sauf pour faire état d'une expérience personnelle lorsqu'il s'est agi de mettre au point en 2016, à quelques dizaines de personnes très diverses, le projet de plateforme baptisée « Les Jours Heureux », en référence au programme du Conseil National de la Résistance de 1944. [Voir ce billet de blog](#) pour d'autres détails et pour le lien vers le site de ce projet. Projet qui a abouti à un livre paru en novembre 2016 chez Actes Sud, écrit à 100 mains (en ne comptant qu'une main par auteur du collectif...) et contenant 120 mesures, propositions ou actions à entreprendre et à mettre en débat public, dont ensuite 25 ont été plus particulièrement mises en avant afin de les soumettre aux candidats aux élections du printemps 2017.

Il a fallu s'écouter et se comprendre, et dans certains cas trouver des « accommodements raisonnables » afin que personne n'ait à la fin d'objection (même lorsque des réserves subsistent) à la parution de l'ensemble de ces mesures cosignées par tous et toutes.

J'avais par la suite beaucoup regretté que, dans le cadre des élections législatives, les principaux leaders de la gauche et des écologistes n'aient pas retenu ce texte (quitte à l'améliorer) comme plateforme commune. Voir ce billet du 15 mai 2017 (un mois avant les législatives) : « [La plateforme commune dont Mélenchon n'a pas voulu](#) ».

Extrait :

« Voici comment on aurait pu procéder pour réduire le risque d'échec en préservant une cohérence programmatique.

Oui, il faut des candidats de gauche s'engageant fermement sur une plateforme de gouvernement ambitieuse et cohérente, laquelle doit forcément s'inspirer fortement du programme de la France insoumise vu son assise électorale. Mais cela n'implique pas adhésion à 100% à tout ce programme ni ralliement total à la FI.

Or pour mettre au point une telle plateforme, on aurait pu s'appuyer, quitte à l'améliorer, sur une excellente initiative, qui existe depuis fin janvier 2017, dotée d'une importante légitimité du côté de la société civile, la vraie, associative et militante. D'ailleurs JLM l'a adoubée en signifiant son accord sur pratiquement tous les points, parfois avec des réserves (que personnellement j'approuve). C'est aussi le cas de Benoît Hamon sur presque toutes les mesures, à de rares exceptions près.

Cette initiative est celle des « Jours heureux » et d'une bonne trentaine d'associations et ONG ([liste ici](#)). Elle contient 25 mesures fortes que [je vous invite à consulter](#). Quant aux réponses des candidats sollicités, dont celles de JLM et BH, [elle se trouvent là](#).

L'exigence d'une sixième République est la première de ces 25 mesures, dont voici une courte sélection, qui montre bien que c'est du solide pour une gauche de transformation écologique et sociale.

Mesure 01 – Une nouvelle Constitution pour la France sera rédigée selon un processus de type « conférence de citoyens », puis soumise à référendum.

Mesure 04 - La France retirera immédiatement à l'Union européenne son mandat l'autorisant à négocier les traités dits de libre-échange (TAFTA, CETA, APE...), et elle refusera de signer des accords qui ne seraient pas fondés sur les principes d'un commerce équitable et du mieux-social et environnemental.

Mesure 05 – Une gouvernance démocratique des banques sera instaurée afin de lutter contre la spéculation, la fraude et l'évasion fiscales, et pour reprendre le contrôle de la dette.

Mesure 07 – Une loi d'urgence pour le droit de chaque personne à un logement sain et décent instaurera l'arrêt des expulsions sans relogement, le respect du droit au logement opposable, le plafonnement des loyers, la lutte contre la spéculation foncière et la possibilité de réquisitionner des logements vacants.

Mesure 08 – Dans les entreprises, aucune rémunération globale ne pourra être supérieure à 20 fois la rémunération la plus basse.

Mesure 14 – La France sortira totalement des énergies fossiles et du nucléaire avant 2050 par des actions de sobriété dans nos modes de vie, d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables (scénario négaWatt).

Mesure 25 – La France participera à l'Organisation des Nations unies (ONU) aux travaux de rédaction du traité d'interdiction des armements nucléaires dont le principe a été adopté le 23 décembre 2016 à l'Assemblée générale de l'ONU.

Les 25 mesures de cette plateforme ne sont pas une bible, certaines méritent débat, mais elles auraient pu contribuer à la conclusion d'un accord programmatique négocié en vue de candidatures communes dans la majorité des cas. C'est un autre choix qui a été fait. Je le regrette profondément, et je pense que nous le regretterons encore plus en juin prochain. »

Fin de citation de mon billet du 15 mai 2017. Les résultats des législatives, avec la lame de fond de LREM et le très faible nombre de députés de (la vraie) gauche ont confirmé mes craintes au-delà de mon anticipation de l'échec.

Le rapport de tout cela avec le présent billet sur les meilleures façons de se brouiller entre gens de gauche (en laissant les néolibéraux en paix) est assez évident. Et si, en haut comme en bas de la collectivité des citoyen.ne.s on en tirait des leçons avant que la macronie n'ait réalisé

les vœux du MEDEF de « défaire méthodiquement le programme du CNR » ([Denis Kessler en octobre 2007](#)) ? Et si on reprenait l'idée d'une plateforme s'inspirant de celle des « Jours Heureux », en la mettant en débat sans exclusive ?

Je suis convaincu qu'il y a, à la base, une attente de tels comportements. Des responsables politiques qui sont tous des avocats de la coopération contre la concurrence sauvage et destructrice ne pourraient-ils pas appliquer cet excellent principe à leurs stratégies politiques ?

AJOUT du 23 février 20 heures : court extrait d'une interview d'Ariane Mnouchkine dans Le Monde du 22 février

Question. Pensez-vous qu'il est facile de se faire entendre, sur ce sujet ou d'autres ? Dans vos notes, toujours, vous écrivez : « On se parle à coups de kalachnikovs, aujourd'hui. »

Réponse. Un jour, je participais à une réunion, sur le sujet des femmes, justement. J'ai commencé : « *J'aimerais bien, si on pouvait, ne pas débattre...* » Je n'avais pas terminé ma phrase qu'un de mes très grands amis m'interrompt : « *Comment, toi, tu peux dire : ne pas débattre ?* » Je lui ai répondu : « *Voilà, c'est exactement ce que je voulais dire : si on pouvait ne pas se parler sur le ton que tu emploies, avant même que j'aie fini ma phrase.* »

J'aimerais, j'avoue, que nous arrivions à avoir des assemblées où la confiance serait telle qu'on pourrait converser. Où l'on s'écouterait vraiment, où on ne se jugerait pas avant même le complément d'objet direct, où l'on ne serait pas en train de préparer la réponse pendant que l'autre parle, où l'on admettrait qu'il faut parfois un silence, après, pour réfléchir à ce que l'autre vient de dire. Converser, cela voulait dire : vivre ensemble. Dans les débats, c'est le contraire : les gens sont plus divisés à la fin qu'ils ne l'étaient au début. On a perdu l'art de se parler, aujourd'hui. On ne se persuade plus, on s'ostracise immédiatement. Et ça, c'est dangereux, dans une société. Et triste.

Les sous-traitants de l'intérêt général

Entretien avec Antoine Vauchez

par [Jules Naudet](#), le 13 février

Dans un contexte de multiplication des intermédiaires entre intérêts privés et intérêts publics, Antoine Vauchez nous livre quelques clés pour penser le brouillage des frontières entre ces deux sphères. Il défend l'idée que toute tentative de répondre à ces défis nous conduirait nécessairement à redéfinir les espaces de la démocratie.

Antoine Vauchez est directeur de recherche au CNRS, membre du Centre européen de sociologie et science politique (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, EHESS). Ses travaux portent sur la formation d'un centre de pouvoir européen, le rôle des « pouvoirs indépendants » (cours, agences, banques centrales) et la recomposition des rapports entre droit, économie et politique à l'échelon français et européen. Il a récemment publié *L'Union par le droit* (Presses de Sciences Po, 2013), *Démocratiser l'Europe* (Seuil, 2014) et *Sphère publique, intérêts privés* (Presses de Sciences Po, 2017).

La Vie des idées : Quelle différence peut-on faire entre influence, lobbying, intermédiation et corruption ?

Antoine Vauchez : Ce sont des mots bien évidemment difficiles. Lorsqu'on est sociologue, il faut se poser la question des usages qui sont faits de ces mots. Avant même de pouvoir répondre complètement à cette question, je pense qu'il faut prendre acte du fait que ce sont des mots piégés, qui résistent à l'analyse, car ce sont avant tout des catégories indigènes, mobilisées des acteurs eux-mêmes. Ce que l'on voit bien, c'est que la réalité sociale ne tombe pas naturellement dans ces différentes catégories que vous évoquez. Au contraire, dans une certaine mesure, la construction de ces frontières, et tout particulièrement de la frontière entre les pratiques corrompues et les pratiques d'influence, sont un enjeu social considérable pour toute une série d'acteurs. Ces acteurs peuvent être des lobbys, des professions de l'influence qui ont l'intention de proposer à leurs clients pas seulement des notes ou de la veille juridique, mais aussi une capacité d'intermédiation. Du côté de ces professions, on tendra à avoir une vision assez large des services qu'on va proposer. De l'autre côté, il y a également des institutions publiques comme le Parquet National Financier récemment créé, qui de son côté va chercher à proposer une définition extensive de ce que c'est que la corruption, de ce que ce sont les atteintes à la probité publique, etc.

Nous sommes dans un jeu où ces frontières sont véritablement un enjeu social, un enjeu de définition de périmètre professionnel, et un enjeu de périmètre institutionnel. Évidemment, on voit bien que depuis une dizaine d'années, un travail permanent est mené autour de la définition de ces frontières. Il y a ainsi une série de lois presque ininterrompue depuis certaines affaires, notamment autour de l'affaire Clearstream et de l'affaire Bettencourt. Certains, à l'instar du vice-président du Conseil d'État, disent qu'on vit un « moment déontologique ». Ce qui est vrai, c'est que depuis une dizaine d'années, une série de lois en ce sens ont été adoptées, comme celle qui a fait suite à l'affaire Cahuzac, qui a conduit à la création du Parquet National Financier, et la toute dernière adoptée cet été et portant sur la moralisation de la vie publique. Avant même de pouvoir construire des catégories d'analyse, il faut donc prendre acte du fait qu'on est sur un terrain assez miné, sur le fait que les catégories qu'on va utiliser sont celles des acteurs eux-mêmes et que peut-être que le sociologue ou le politiste doit faire un pas de côté avant de commencer lui-même à proposer ses définitions et ses découpages. Il faut prendre acte du fait que le travail de labellisation des pratiques à la frontière du public et du privé, de l'économie et de l'État, est un travail politique, une matière en ébullition depuis quelques années, et essayer plutôt de faire apparaître des systèmes de transactions, en observant ce qui se passe à la lisière du public et du privé, des formes de circulation, des nouvelles formes d'échanges. C'est peut-être en commençant par là qu'on pourra peut-être ensuite jeter un regard sur les différents types de pratiques, qu'est-ce qu'est l'échange corrompu, etc.

La Vie des idées : Comment les formes de rapport entre État et entreprises ont-elles évolué au cours des dernières décennies ?

Antoine Vauchez : Pour répondre à cette question très vaste, je pense qu'il est intéressant de repartir de la mutation libérale et européenne des États de l'Union européenne, de repartir de ce qui était la promesse du paradigme néolibéral qui a émergé à partir des années 80, et qui était justement celui d'une clarification des relations entre l'État et le marché, notamment sur la base d'une critique des effets de rente du public. Un certain nombre d'enquêtes le montrent, tout comme le travail que j'ai réalisé récemment avec Pierre France sur les cabinets d'avocats : en réalité, au terme d'une trentaine d'années de transformations des modes d'actions de l'État, notamment en relation avec la régulation de l'économie, du marché, cette frontière, cette relation entre le public et le secteur économique s'est au contraire considérablement brouillée. On pourrait peut-être faire apparaître deux transformations qui se sont en quelque sorte croisées qui ont construit une sorte de dépendance mutuelle entre ces deux secteurs public et privé. Un premier élément est la dépendance croissante des grandes entreprises par rapport à ce qui se joue à l'intérieur de la sphère publique. Paradoxalement, cette mue libérale, européenne s'est accompagnée d'un réinvestissement sous d'autres formes du public dans la « régulation » – c'est le mot-clé de cette mutation – des marchés privés. Ce qui a émergé, c'est une fabrique publique des marchés privés. Jusque là, il me semble que dans une large mesure, le rôle de l'État dans l'économie s'organisait autour d'un secteur public économique très vaste.

Ce qu'on observe à partir du milieu des années 80, c'est le fait que la mission que se donnent les autorités publiques est surtout désormais d'éviter les défaillances des marchés privés, d'organiser les marchés privés. Il y a donc une dépendance beaucoup plus forte des entreprises qui dépendent d'agrément, d'autorisations de mise sur le marché, de la part de ces agences publiques de régulation, que ce soit à Bruxelles ou à Paris. C'est le premier phénomène de dépendance croissant des entreprises publiques par rapport à cette fabrique publique des marchés privés. Et puis inversement, il y a l'État qui a voulu apparaître dans ce mouvement comme un acteur économique comme les autres, comme le dit la Cour européenne de justice : « un investisseur privé d'économie de marché ». C'est comme cela qu'elle juge le caractère licite ou illicite des aides d'État. Cet État comme investisseur, actionnaire, commanditaire de grands contrats publics, a voulu en quelque sorte apparaître comme un acteur économique comme les autres, et donc s'accompagner, construire ses contrats en s'appuyant sur des avocats et des banques d'affaires. Par exemple, en matière de partenariats public-privé, ou en matière de cessions d'actifs de grandes entreprises publiques, ou en matière de grands investissements publics. Il s'agit d'apparaître comme un acteur professionnel des marchés privés. Ce qu'on voit donc au final c'est une forme de dépendance croisée des grandes entreprises par rapport à cette fabrique publique des marchés, et de l'État qui s'appuie de plus en plus, pour construire sa crédibilité, sur des professionnels des marchés, notamment des cabinets d'avocats et des banques d'affaires. C'est là que se joue le brouillage des rôles et des institutions de part et d'autre de la frontière public-privé.

La Vie des idées : Quelles sont en France les façades les plus légales de la chaîne d'intermédiation entre État et intérêts privés ?

Antoine Vauchez : Paradoxalement, on a encore du mal à répondre à cette question. On connaît encore assez mal les professionnels de l'intermédiation qui se sont développés à la périphérie de l'État, autour de l'État. Il y a toute une série de données qui ont été produites par les institutions qui s'occupent aujourd'hui de la déontologie publique, mais ces données, que l'on appelle parfois « données de la transparence », comme par exemple les données de « La Haute Autorité pour la déontologie et la transparence de la vie publique » sur le patrimoine et les conflits d'intérêts potentiels des dirigeants publics, n'ont pas encore été agrégées ; elles n'ont pas encore fait l'objet d'une connaissance publique, de rapports, ni d'ailleurs de travaux de chercheurs. On attend encore que ces institutions mettent à disposition des chercheurs les données très riches qu'elles ont accumulées. C'est le premier point.

Le second point, c'est que l'on connaît certains milieux, par exemple le monde du lobbying, ou le monde des cabinets d'avocats, mais on connaît beaucoup moins le monde de la banque d'affaires, de la banque privée et de ses relations avec l'espace du pouvoir. Je pense que cela reste encore un angle mort du point de vue des travaux universitaires. Ce qu'on peut relever, c'est qu'il y a effectivement une multiplication des professionnels (privés) des affaires publiques. Progressivement, ces structures sont devenues des grosses structures, et ont accumulé une connaissance de la chose publique, de l'État, dans toutes les relations qu'elles ont construites pour représenter leurs clients, les entreprises devant les agences de régulation, mais aussi en travaillant pour le compte de l'État — lorsqu'il s'agit de préparer des partenariats public-privé, des grands investissements publics, des cessions d'actifs des grandes entreprises publiques, etc. Ce qui est frappant, c'est la multiplication de ces intermédiaires, la capacité d'expertise et la connaissance de l'État qui s'est accumulée au fur et à mesure à l'intérieur de ces institutions. Un cabinet d'avocats peut compter aujourd'hui 100 à 200 avocats, parfois jusqu'à 1000. On sait que les très gros cabinets recrutent beaucoup du côté de la haute fonction publique, du côté des milieux politiques et que donc ils ont acquis une forme de capacité politique qui est inédite.

J'ajouterai également le fait que ces grosses structures ont une vue transversale de la régulation publique, parce qu'un des éléments de cette transformation, de cette mue libérale, européenne que j'évoquais, est qu'il n'y a pas « un » État, qui serait à la manœuvre, mais désormais une multiplicité d'autorités publiques — le Parlement, les ministères, Bercy, mais aussi les agences de régulation, la Commission européenne, certaines organisations internationales... Ces cabinets d'avocats, de ces grands cabinets de lobbying ont la capacité d'avoir cette vue transversale sur la régulation publique, d'offrir à leurs clients la possibilité d'agir sur différentes arènes et de suivre les enjeux de régulation qui concernent les marchés de leurs clients. C'est un élément de leur capacité politique ressenti assez fortement du côté des institutions publiques, qui ont, elles, une vision assez segmentée de la régulation.

La Vie des idées : L'histoire du monde des affaires a été marquée par le rôle central de personnalités sulfureuses comme Takeddine ou Foccart. Ces intermédiaires du pouvoir constituent-ils des exceptions ou jouent-ils un rôle structurel dans le fonctionnement de notre économie ?

Antoine Vauchez : Les figures que vous évoquez sont liées à la facilitation de contrats économiques internationaux. C'est la figure de la Françafrique et de ses grands intermédiaires. Ce type de pratiques n'a pas disparu mais depuis cette période de Foccart et de Takeddine de grands procès ont eu lieu, autour d'Elf, des pratiques du groupe Bolloré en Afrique, etc. qui ont conduit à disqualifier en partie certains types de pratiques d'affaires, certains usages commerciaux, notamment dans la passation des grands contrats en matière d'énergie, d'infrastructures, en particulier avec l'Afrique et le Moyen-Orient. Il faut reconnaître qu'il y a eu tout un mouvement à l'intérieur des grands groupes, notamment sous la pression de l'OCDE, de grandes organisations économiques internationales, toute une stratégie de mise en avant d'un label de déontologie, de moralisation, de professionnalisation de ces relations d'affaires, internationales et nationales. On peut penser à ce qui s'est passé chez Compagnie générale des eaux-Vivendi dans les années 1990. Ceci dit, ce type de figures d'intermédiaire n'a pas complètement disparu ; je pense qu'elles ont été réintégrées à l'intérieur de ces stratégies de moralisation. Je pense au fait que maintenant les cabinets d'avocats proposent à la fois des services ultra-professionnalisés sur la construction de contrats juridiques internationaux, mais également, en recrutant des hommes politiques ou des « conseillers politiques » comme Claude Guéant ou Robert Bourgi, offrent la capacité de sécuriser politiquement les deals économiques qui vont être menés à l'international. Il est donc très important pour ces cabinets d'avocats de ne pas être seulement des experts du droit ou des contrats, mais d'être aussi capables de proposer quelque chose qui prenne en compte le risque politique, et qui donc permette d'accompagner les investisseurs en proposant ce type de services. Ces figures permettent d'avoir des rapports directs avec les pouvoirs en place, notamment en Afrique. Il ne faut pas opposer le formel et l'informel car tous deux font partie de la palette des services que proposent ces gros cabinets de conseil.

La Vie des idées : Le lobbying et l'influence, quand elles restent dans les limites de la loi, sont-elles souhaitables ? Ou constituent-elles un danger pour la démocratie, un premier pas vers des formes de relations plus incestueuses ?

Antoine Vauchez : Pour répondre, il faut évoquer tout ce courant de la lutte anti-corruption qui valorise l'idée qu'il y a la possibilité d'un bon lobbying, vertueux, qui viendrait aider l'État, le public, à accomplir ses missions. Je pense que pour comprendre cette question, il faut voir ce qui a émergé autour de l'OCDE à partir des années 2000 : tout un nouveau registre de la bonne gouvernance, qui couvre celle des entreprises, de l'éthique et des affaires, et la bonne gouvernance publique autour de la transparence, de la prévention des conflits d'intérêts, etc. Ce paradigme s'est considérablement diffusé, et il a trouvé à Bruxelles

un point d'appui considérable. C'est là qu'a émergé le premier Répertoire public des lobbys, c'est-à-dire que le Parlement et la Commission européenne ont constitué un répertoire commun du lobbying avec l'idée que l'enjeu est moins d'interdire le lobbying que de le rendre transparent, et de suivre son empreinte normative autour de ces institutions publiques. C'est aussi le travail des ONG, comme *Transparency International*. La loi Sapin 2 qui a été adoptée en 2016 a repris cette boîte à outils, l'a importée en France, avec l'idée d'un répertoire du lobbying. Ce qui est intéressant dans cette réflexion, c'est qu'on est en train de redéfinir les espaces de la démocratie. L'idée est de considérer que les lobbys doivent être reconnus à condition qu'ils respectent un certain nombre de règles, qu'ils soient effectivement transparents, qu'on puisse suivre leur empreinte normative. Mais après tout, ils sont porteurs d'intérêts, comme bien d'autres acteurs sont porteurs d'intérêts ; dans ce cadre, l'empreinte du Parlement n'est qu'une empreinte normative parmi les autres, parce qu'il y a aussi celle de toute une série d'intérêts, de lobbys. Ces doctrines de la « bonne gouvernance » proposent ce faisant une forme de redéfinition en actes des espaces de la démocratie, de la délibération qui part de la reconnaissance d'une forme de brouillage du public et du privé. Sous cet angle, nous sommes tous en quelque sorte des porteurs d'intérêts, qu'il s'agisse des entreprises publiques, les administrations, les parlementaires, les lobbys. Et la tâche du politique est alors seulement celle d'organiser l'empreinte normative de chacun et de chacune, plus que de ramener à l'intérieur des espaces de la délibération démocratique cette construction des normes et du droit.

Face au rouleau-compresseur macronien, faire bloc avec des propositions

L'actuelle léthargie sociale et politique encourage le gouvernement à enchaîner des "réformes" que peut pourtant désapprouver une majorité de Français. La gauche de transformation doit lui opposer, sans plus attendre, une vision et des réponses concrètes.

Les réformes conduites par Emmanuel Macron suivent un rythme ébouriffant. Avant même d'être votées, elles entrent en application, comme pour l'université. À peine les rapports remis, le gouvernement s'attelle à leur mise en œuvre, comme pour la SNCF. Le Parlement et le dialogue social, c'est du décor. Le président de la République s'alarme parfois de la montée de l'illibéralisme, cette forme de gouvernement élu qui malmène la séparation des pouvoirs et écrase les contrepouvoirs. Il s'y connaît.

Inlassablement, Emmanuel Macron et le gouvernement défont les équilibres passés. Le détricotage en cours est bien plus sévère qu'une cure d'austérité. Une autre France est en train d'émerger. Or ce processus de transformation libéral et autoritaire rencontre peu de résistances. L'opinion publique semble assommée et les oppositions sociales et politiques peinent à se faire entendre.

Carte blanche pour dégommer le passé

On pourra à bon droit dire qu'il y a une difficulté à organiser l'opposition face à un tel tourbillon. Il sera juste et nécessaire de relever les mobilisations pour l'hôpital, contre le délabrement des EPHAD, contre les mesures anti-migrants de Gérard Colomb. Les luttes pour sauver ce qui peut l'être ne sont pas rien. Elles disent, autant que leur soutien par l'opinion publique, que le pays n'est pas devenu réactionnaire ou conservateur, gagné aux idées inégalitaires. Emmanuel Macron subit même un tassement de bonnes opinions de 6%.

Pourtant, cela finit par ressembler à une forme d'assentiment. Un sondage et une émission de télévision ont jeté un éclairage cruel sur ce constat.

Le sondage a été [publié par Les Échos](#) et il porte sur les projets de réformes de la fonction publique. Il ressort qu'une large majorité de Français, tous secteurs confondus et toute tendance politique mêlées, soutiennent le salaire au mérite, un plan de départ volontaire et même la mise en cause du statut de fonctionnaire.

L'émission, c'est celle du ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer. Sur France 2 jeudi soir, il est parvenu à convaincre une très large partie des téléspectateurs (plus de 70%) de de son projet global. Comment comprendre que le pays soutient ces réformes qui pourtant vont fragiliser les salariés, aggraver les inégalités ?

Depuis des années, le thème du déclin de la France a dominé les débats publics et avec lui celui de l'irréformabilité du pays. Une majorité de nos concitoyens a fini par se convaincre du lien entre les deux et par vouloir que cela bouge. C'est au point de donner carte blanche au gouvernement pour dégommer le passé.

Car le "dégagisme", qui s'exprime avec encore tant de puissance, ne se nourrit pas seulement d'une crise démocratique. Il ne porte pas uniquement un regard sévère voire cruel sur les partis, les élus, les institutions. Il dit d'abord une profonde colère à l'égard d'une situation, une insatisfaction à l'égard des réponses apportées jusqu'alors et une demande de chambardement.

Reformuler une vision de notre société

Le "coup de pied dans la fourmilière" est en passe d'être donné. Il l'est de la pire des manières, aussi, du fait des faiblesses de la gauche qui se veut de transformation sociale, mais qui peine à porter un discours et des propositions à la hauteur des attentes.

Face au rouleau compresseur d'Emmanuel Macron, il n'y a pas d'autre chemin que la double réélaboration du projet et de ses traductions programmatiques. Les discours technocratiques, dépourvus de sens apparent, sont rejetés. La politique n'est rien sans fonction idéologique, c'est-à-dire si elle ne propose pas une analyse du monde. Mais les discours qui ne seraient qu'idéologie ne peuvent pas non plus convaincre un pays épuisé de voir tant de questions urgentes sans réponses. Le débat de l'entre-deux tours a été un acmé de la vacuité du discours de Marine Le Pen. Elle en a été lourdement et durablement sanctionnée.

Il faut donc reformuler une vision de notre société et l'articuler à une transformation du travail, du logement, du service public, de l'école, de la santé, de la fin de vie, de la ville, d'Internet, etc. Évidemment la crise profonde des partis n'aide pas. Christiane Taubira, [dans la Midinale lundi dernier](#), faisait le constat de l'essoufflement du politique et elle le liait à la dissociation des politiques et des intellectuels.

Face à la politique conduite par celui qui faisait campagne avec un livre intitulé *Révolutions* et qui mobilise l'appareil d'État pour traduire en acte cette transformation libérale, il est urgent de renouer avec le double travail d'élaborations politique et de construction de propositions. Dans les années 60, la gauche a connu un moment de grand vide. Le PS était discrédité par sa politique coloniale. Le PCF ne sortait pas de sa gangue stalinienne. De Gaulle était en majesté. Le *Nouvel observateur* avait alors entrepris de reconstruire les réseaux intellectuels, de reformuler les idées, de raccorder la gauche aux mouvements profonds de la société... Ce travail dura une décennie et fut le socle de la conquête socialiste au sein de la gauche.

Le doute semble de moins en moins permis : il serait dangereux d'attendre le retour de balancier. Serait-il en notre faveur ? La gauche française peut s'affaiblir jusqu'à disparaître comme c'est advenu en Italie, en Allemagne... Il est plus que temps d'en prendre la mesure. Toutes les bonnes volontés doivent être sollicitées et considérées comme les bienvenues.

Bourdieu et la "rationalité" libérale

La parution de *Anthropologie économique*, cours au Collège de France inédit, confirme l'importance et la force très contemporaines de la critique du capitalisme néolibéral par Pierre Bourdieu.

La sociologie de Pierre Bourdieu habite encore notre actualité. Une actualité intellectuelle et éditoriale, d'abord. Cet hiver, pas moins de trois essais lui ont été consacrés : dans *Le danger sociologique*, c'était à son héritage, que s'en prenaient encore (et avec beaucoup de confusion) Gérald Bronner et Etienne Géhin ; *Pour Bourdieu*, de Marc Joly, se veut, lui, l'équivalent du *Pour Marx* d'Althusser ; dans *Bourdieu, Foucault et la question néolibérale*, Christian Laval fait s'affronter les points de vue du sociologue et du philosophe sur le néolibéralisme. Enfin, et c'est évidemment le plus important, les éditions du Seuil ont fait paraître un cours inédit de Pierre Bourdieu, intitulé *Anthropologie économique*.

Bourdieu reste, également, présent dans notre actualité politique. Comment, en effet, après le démantèlement du code du travail, puis la "réforme" généralisée des retraites qu'annonce celle de la SNCF, ne pas songer, à nouveau, à ces mots vibrants, pleins de « *fureur légitime* », et adressés par le sociologue aux cheminots grévistes, un soir de décembre 1995, Gare de Lyon ? Ceux d'un soutien et d'une solidarité inconditionnelle à une lutte « *contre la destruction d'une civilisation associée aux services publics, celle de l'égalité des droits* ».

Une volonté de destruction dont, déclare alors Bourdieu (et on ne peut que rester stupéfait devant la justesse, tenace, du diagnostic), il faut considérer qu'elle est fondée sur l'opposition entre une « *une vision éclairée des élites* », une rationalité néolibérale d'une part, et les « *pulsions du peuple* » d'autre part, c'est-à-dire en fait un peuple raisonnablement attaché au maintien de l'État social en dépit de l'injonction, cent fois réitérée, à consentir à sa disparition. C'est même pourquoi, ajoute Bourdieu, il appartient au mouvement social et aux intellectuels de combattre, ensemble, la rationalité néolibérale de ces « *technocrates* » qui ont « *fait main basse sur l'État* ».

La rupture avec « *cette noblesse d'État qui prêche le dépérissement de l'État et le règne sans partage du marché* » signifie, en effet, « *rompre avec la foi en l'inévitabilité historique* » du néolibéralisme, en opposant notamment à la science et l'expertise économique, mutilante et mutilée, dont se prévalent ses apôtres, « *une connaissance plus respectueuse des hommes et des réalités auxquelles ils sont confrontés* ».

La société capitaliste à la lumière des sociétés précapitalistes

Lorsque donc, durant le printemps 1993, lors d'un cours au Collège de France intitulé *Anthropologie économique*, Bourdieu revient sur les fondements sociaux et historiques de l'économie – avec pour ambition de réintégrer « *les conduites économiques dans l'univers des conduites humaines* » –, il faut garder à l'esprit ce paradigme d'une « *connaissance plus respectueuse* » des hommes et de leur réalité.

Sans doute Pierre Bourdieu n'est-il pas encore le sociologue militant de l'hiver 1995. Il vient pourtant tout juste de faire publier *La Misère du monde*, état des lieux des formes de la souffrance sociale contemporaines après deux décennies de ralliement des socialistes à l'ordre néolibéral. Surtout, ce cours mobilise les acquis d'une connaissance des sociétés précapitalistes, que Bourdieu avait élaborée lors de son séjour dans l'Algérie des années 60, celle de la guerre d'indépendance.

On aurait tort, en effet, de s'imaginer que Bourdieu fut, avant la rupture de 1995, un sociologue entièrement voué à la *connaissance pour la connaissance*. Si Bourdieu a toujours maintenu que, pour être un savant engagé, légitimement engagé, il lui fallait d'abord engager un savoir acquis dans le travail savant, soumis aux règles et à la rigueur du travail scientifique, reste que l'engagement de Bourdieu dans le savoir sociologique s'est lui-même largement opéré à la faveur d'un contact avec une expérience politique, celle d'une Algérie qui se voulait révolutionnaire.

Pierre Bourdieu qui (contrairement à Sartre ou à Fanon) refuse de se payer de la fausse monnaie de rêves révolutionnaires, s'interroge alors. Quelles sont les conditions sociales et économiques d'une véritable révolution dans une société précapitaliste comme l'est encore la société algérienne, c'est-à-dire l'Algérie, encore largement paysanne, des années 60 ?

S'il est vrai qu'une révolution suppose un projet de transformation rationnel, encore faut-il que les conditions d'accès à une vision rationnelle de l'avenir, et à une prise transformatrice sur l'avenir, soient également distribuées. Or, comme le fait remarquer Bourdieu, l'anticipation de l'avenir, les chances et les espérances de le transformer rationnellement l'avenir suppose des conditions sociales et économiques, tout un style de vie aussi.

Le paysan ou le sous-prolétaire algérien des années 60, parce qu'ils restent en effet prisonniers de dispositions temporelles, d'un rapport au temps qui est le produit d'une économie agraire soumise au cycle des saisons, d'un futur entièrement inscrit dans le présent des travaux et des jours, ne sauraient tout à fait se donner l'anticipation d'un à-venir, fondé sur des dispositions durables à prévoir et organiser l'avenir (notamment à travers l'obtention durable d'un salaire, sur lequel peut par exemple tabler l'ouvrier citadin dans un projet, un crédit).

Ne pas céder au mythe de « l'impérialisme du marché »

À travers une analyses des conduites, qui mobilisait aussi bien les acquis de la phénoménologie que ceux de la science économique et sociale, Bourdieu découvrait donc que des dispositions économiques, sociales, mais aussi politiques, qui paraissaient, et nous paraissent encore évidentes, sont le produit d'une construction historique, liée à l'émergence d'un monde, d'un *cosmos* économique – le capitalisme – qui ne nous apparaît comme une nécessité historique que parce qu'il a façonné les catégories de perception et d'action à travers lequel nous l'appréhendons comme allant de soi.

Faut-il en conclure, pour autant, que notre univers économique en soit désormais réduit à n'être plus qu'un vaste marché, une entité autonome et auto-organisatrice fondée sur des dispositions, notamment économiques et sociales, à en reproduire les lois d'airain ; et où les agents n'agiraient plus qu'en fonction du seul calcul rationnel, d'« *anticipations rationnelles* » comme le prétendent les théoriciens néolibéraux ?

Non, répond Bourdieu, car l'*homo œconomicus* que nous sommes nous-mêmes, mais qu'ont façonné les sociétés capitalistes, est une construction historique dont la figure, qui n'est sans doute pas prête de s'effacer comme à la limite de mer un visage de sable, n'est pas le tout de l'humanité et des humanités possibles. Du fait que la logique du marché telle que la décrit l'économisme néolibéral ne s'applique totalement nulle part, et qu'il y a des « *univers à l'intérieur du monde économique moderne où elle ne s'applique pratiquement pas* » (Bourdieu pense notamment au monde de l'art et de la recherche, mais aussi à l'État social, où les agents ont intérêt au désintéressement et au dévouement, à la générosité), il est possible, et donc souhaitable, de ne pas céder à ce que Bourdieu appelle le mythe de « *l'impérialisme du marché* ».

S'il est vrai que le marché n'est pas un empire dans un empire, que ce que la société et l'histoire ont fait, l'histoire et la société peuvent le défaire, on peut et il faut inventer les nouvelles formes d'un travail politique et social, capable de prendre acte des nécessités économiques, mais pour les combattre et, le cas échéant, les neutraliser.

C'est si vrai en effet que, comme le remarque Bourdieu, lorsqu'il analyse l'histoire du marché au sens moderne, la concurrence entre les producteurs suppose, en droit, une concurrence pour la construction du marché qui s'exerce, notamment, par l'action de l'État (notamment l'octroi de monopoles, à travers la possession d'un titre garanti par l'État, mais aussi, à travers la politique

monétaire, l'accès au crédit, etc.). C'est dire que le marché est en fait « *un artefact social construit en grande partie par l'État pour la concurrence entre les producteurs* ».

Autoritarisme néolibéral

C'est même pourquoi on pourrait relire, au fond, ce cours d'anthropologie économique comme une interrogation sur la rationalité néolibérale. S'il est vrai que la rationalité néolibérale est une rationalité qui ignore le fondement social de son autorité, à savoir le monopole de la définition des limites légitimes du marché – et, par conséquent, passe sous silence l'action de l'État, sinon même le pouvoir d'État, seul à même pourtant d'en assurer la régulation ou, au contraire, la domination totale et sans partage – la rationalité libérale se présente, en fait, comme une forme d'assujettissement qui, pour se donner comme rationnelle – ou plutôt avec toutes les apparences de la rationalité, notamment économique – n'en suppose pas moins l'imposition d'une forme de gouvernementalité arbitraire.

C'est même pourquoi la gouvernementalité néolibérale appelle, non par accident mais par une nécessité historique, quelque chose comme un autoritarisme ou un césarisme bureaucratique. Au fond, l'on pourrait dire, suivant Bourdieu, que le fondement mystique de l'autorité néolibérale – la croyance dans la main invisible du marché, dans sa vertu auto-organisatrice spontanée – repose sur le pouvoir d'État que, tout ensemble, les dirigeants néolibéraux les plus charismatiques instrumentalisent et refoulent, renient (on ne peut pas ne pas penser au populisme autoritaire d'une Margaret Thatcher ou, plus près de nous, d'un Emmanuel Macron).

Mais ce cours, avant d'être le laboratoire théorique où Bourdieu a sans doute puisé des ressources de connaissance historiques et économiques qu'il a par la suite travaillé à retourner contre les néolibéraux, reste d'abord un formidable travail d'anthropologie moderne (il faut lire les magnifiques analyses du don, détaillées dans une discussion extrêmement serrée avec les analyses de Jacques Derrida). Et en ce sens, il reste un discours sur l'homme et les humanités.

Mieux, sur l'irréductible pluralité des humanités, des sens de ce que veut dire être un homme. Sans doute Pierre Bourdieu, contrairement à Lévi-Strauss, ne fait-il pas profession d'humanisme et de nostalgie pour les sociétés précapitalistes (mais, pas plus, d'antihumanisme). Simplement rappelle-t-il qu'une figure de l'homme (serait-elle parée des vertus de la rationalité, comme l'est celle de l'*homo oeconomicus*) ne saurait en effacer, en épuiser le sens et l'histoire possible. Sauf, bien évidemment, au nom de l'humanisme et de l'efficacité, à ne donner un brevet d'humanité qu'à ceux qui remplissent les conditions sociales et économiques de l'humanité ainsi définie, et à « *rejeter les autres dans la barbarie* ». Sans doute est-ce ce rejet qui était au principe de la fureur, politique et théorique, de Pierre Bourdieu.

L'affaiblissement avéré du clivage gauche/droite - 1 - L'éclatement du système partisan

- [Elie Cohen Gérard Grunberg](#) 21 février 2018

L'hypothèse de l'affaiblissement du clivage gauche/droite a été largement discutée, notamment depuis les dernières élections. Nous estimons qu'une telle hypothèse est solide et que désormais ce clivage n'est plus en capacité d'organiser le fonctionnement de notre système politique. Pour le montrer, nous distinguerons les trois niveaux auxquels ce clivage a joué un rôle central depuis plusieurs décennies : celui de la structure électorale et du système partisan, celui des attitudes politiques des électeurs et celui des politiques gouvernementales menées. Notre conviction est que dans la période actuelle ce clivage n'est plus dominant à aucun de ces trois niveaux.

Les transformations de la structure électorale et l'éclatement du système partisan

Le fonctionnement du système partisan s'est structuré depuis les années 1970 autour du clivage gauche/droite. Différents éléments constitutifs de ce système ont permis l'alternance au pouvoir de la gauche et de la droite : un certain équilibre électorale entre la gauche et la droite, la domination dans les deux camps d'un parti dominant non extrême, le Parti socialiste à gauche et le parti gaulliste à droite, la présence à la tête de ces partis de leaders qui avaient une ambition présidentielle et des chances réelles de gagner l'élection présidentielle et enfin des accords électoraux qui permettaient à chacun des deux camps de se rassembler au second tour des élections. Enfin, depuis la première alternance de 1981, le parti au pouvoir et son groupe parlementaire apportaient leur soutien au président en place et à son gouvernement. Ces deux partis avaient acquis ainsi un statut de partis de gouvernement. Leur adoption de la procédure de la primaire ouverte pour désigner leur candidat à l'élection présidentielle avait conforté ce statut dans la dernière période.

La capacité du clivage gauche/droite à organiser le fonctionnement de ce système s'est cependant affaiblie progressivement depuis la fin du siècle dernier du fait des évolutions de la structure électorale. Le choc électorale de 2017 l'a détruite.

A partir de l'élection présidentielle de 1988, le surgissement d'un fort électoralat d'extrême-droite avait déjà mis fin à la parfaite bipolarisation du système partisan. Les tableaux 1 et 2 concernant les élections présidentielles et législatives de 2007, 2012 et 2017 permettent d'observer les transformations nouvelles, en 2007 et en 2012, de la structure électorale, puis son effondrement en 2017.

En 2007, pour la première fois depuis les années 1970, un fort électoralat du centre d'opposition est réapparu dans le paysage électorale à l'occasion de l'élection présidentielle. S'il n'a pu se maintenir en 2012 à son niveau de 2007, cette réapparition n'en constituait pas moins un second coup porté à la domination du clivage gauche/droite.

En outre, en 2012, tandis que l'électorat de l'UMP s'affaiblissait, un électoralat de la gauche radicale s'est reformé avec la création du Front de gauche tandis que le FN continuait sa progression. Ces évolutions n'ont cependant pas encore alors menacé la domination du PS à gauche et de l'UMP à droite. En 2017, la structure électorale s'est effondrée. Le PS est sorti marginalisé de ces élections tandis que LR -ex UMP poursuivait sa chute. Les deux grands partis de gouvernement ont alors perdu leur situation de parti dominant dans leur propre camp, réalisant ensemble à peine le quart des suffrages exprimés tandis que France insoumise et le Front national en rassemblaient au total plus de 40% à l'élection présidentielle et 26,9% aux élections législatives. Enfin et surtout, les partis qui ne se reconnaissent pas dans le clivage gauche/droite représentaient autour de 60% des suffrages exprimés tandis que les partis socialiste et gaulliste en totalisaient moins du quart.

Du point de vue électorale le clivage gauche/droite a cessé alors d'être dominant.

Tableau 1- Résultats des principaux candidats au premier tour des élections présidentielles de 2007, 2012 et 2017 (suffrages exprimés. France entière).

Parti du candidat	2007	2012	2017
PCF/FG/FI	1,9	11,1	19,6
PS	25,9	28,6	6,4
MD/LREM	18,6	9,1	24
UMP/LR	31,2	27,2	20
FN	10,4	17,9	21,3
PS+UMP/LR	57,1	55,8	26,4
PCF/FG/FI+FN	12,3	29	40,9
PCF/FG/FI+FN+MD/LREM	30,9	38,1	64,9

Tableau 2 - Résultats au premier tour des élections législatives de 2007, 2012 et 2017 (suffrages exprimés. France entière).

Parti du candidat	2007	2012	2017
PCF/FG/FI	4,3	6,9	13,7
PS	24,7	29,3	7,4
MD/LREM	7,6	2,3	32,8
UMP/LR	39,5	27,8	15,8
FN	4,3	13,6	13,2
PS+UMP/LR	64,2	57,1	23,2
PCF/FG/FI+FN	8,6	20,5	26,9
PCF/FG/FI+FN+MD/LREM	16,2	22,8	59,7

Cet effondrement, en une dizaine d'années, du duopole électoral des deux grands partis de gouvernement a ainsi détruit la capacité du clivage gauche/droite à organiser le fonctionnement du système partisan. En effet, l'effondrement des deux grands partis ne leur a pas permis de figurer au second tour de l'élection présidentielle et, dans de nombreuses circonscriptions, au second tour des élections législatives, et donc de profiter de la capacité à rassembler l'ensemble des électors de leur camp qui constituait auparavant l'un de leurs atouts essentiels. Il les a ainsi privé de leur crédibilité de grands partis de gouvernement, capables de remporter les élections et d'imposer ainsi aux autres partis de leur propre camp des alliances électorales à leurs conditions.

A gauche, la montée d'une gauche radicale, dont le but premier est désormais de détruire le Parti socialiste, empêche la reconstitution d'une « gauche plurielle ». Jean-Luc Mélenchon, le leader de la France insoumise, n'inscrit nullement en effet l'union de la gauche dans sa stratégie tandis que les Verts (EELV) ont pratiquement disparu du champ politique.

A droite, l'établissement d'une alliance entre le(s) FN et le parti gaulliste demeure impossible politiquement alors qu'elle pourrait désormais se révéler indispensable électoralement. En outre, pour ce qui concerne plus particulièrement la gauche, en admettant même que des alliances soient passées entre les partis qui la composent, le fait qu'elle n'ait rassemblé aux dernières élections que 27% des suffrages exprimés rend improbable son retour au pouvoir dans un avenir prévisible.

Si alternance il y a, elle ne se fera donc pas à la faveur d'un duel gauche/droite à moins que les frontières partisans entre gauche et droite évoluent profondément. Ensuite, et ceci renforce cela, le surgissement d'un nouveau mouvement au centre de l'échiquier politique qui a obtenu la majorité absolue à l'Assemblée nationale, joint à la montée parallèle des deux grands partis périphériques, soumet les deux anciens partis de gouvernement à des tensions très fortes, pris en étau qu'ils sont entre le mouvement macroniste et les deux partis extrêmes. Cette situation a déjà provoqué des scissions internes dans l'un et dans l'autre parti et leur décomposition n'est pas encore achevée dans la mesure où des choix stratégiques clairs de leur part pourraient accélérer leur éclatement. Enfin, ces partis ne disposent pas actuellement de leaders incontestés capables d'affronter avec de réelles chances de succès l'actuel président de la République. Or, la question du leadership est devenue aujourd'hui encore plus centrale qu'hier dans le fonctionnement de notre système politique dans la mesure où la crise des partis traditionnels s'est approfondie et que sont apparus des mouvements qui se constituent autour d'un leader. C'est désormais – nous avons connu cette situation en 1958 – le leader qui fonde son mouvement et non plus le parti qui choisit son leader.

Dans la mesure où, par ailleurs, une alliance entre les deux partis extrêmes – FI et FN – paraît impossible politiquement dans la période à venir malgré l'existence de certaines positions communes qui pourraient les rapprocher, le nouveau système partisan paraît durablement éclaté et ne peut donc plus s'organiser autour du clivage gauche/droite.

L'affaiblissement de ce clivage gauche/droite, avéré au niveau du fonctionnement du système politique, se produit également à celui de la structuration des attitudes politiques des électeurs. Le second volet de notre étude le montrera.

L'affaiblissement avéré du clivage gauche/droite - 2 - Les systèmes d'attitudes politiques des électeurs

- [Elie Cohen Gérard Grunberg](#) 22 février 2018

Le clivage gauche/droite est-il toujours très structurant du point de vue des attitudes et préférences politiques ? Pour répondre à cette question positivement il faudrait montrer que la plupart des principales dimensions d'attitudes se projettent sur l'axe gauche/droite, les sympathisants ou électeurs des partis de gauche d'un côté ceux des partis de droite de l'autre, ceux de la République en marche se situant d'un des deux côtés de cet axe. Nous avons retenu cinq étiquettes politiques : France insoumise, Parti socialiste, la République en marche, les Républicains et Front national, les deux premiers représentant la gauche, les deux derniers la droite (Tableau 1).

La seule dimension d'opinion testée qui est clairement structurée par le clivage gauche/droite est le thème de l'immigration. Sur cette dimension les électeurs de LREM se situent de manière très proche de ceux de FI et du Parti socialiste, et ils sont très éloignés de ceux de LR et du FN. C'est particulièrement net s'agissant des attitudes à l'égard de l'affirmation : « il y a trop d'immigrés en France ». Le même clivage apparaît à propos des attitudes à l'égard de la peine de mort. Cependant, la formation de l'électorat LREM restreint nettement la portée politique du clivage gauche/droite dans la mesure où sur une autre dimension qui traditionnellement opposait la gauche et la droite sur le plan idéologique, celle du libéralisme économique, cet électorat se situe cette fois sur la même position que l'électorat de LR, et plus près de celui du FN que de ceux du PS et, surtout, de FI.

L'électorat LREM brouille d'une autre manière le clivage gauche/droite en se situant sur d'autres dimensions au centre du spectre électoral, entre les électorats de FI et du PS d'une part et entre ceux de LR et du FN d'autre part. Il s'agit notamment des attitudes à l'égard des chômeurs et à l'égard du pouvoir politique. De même sur deux autres dimensions, celles du nombre des fonctionnaires et de la redistribution. En outre, certaines dimensions d'attitudes se projettent beaucoup moins aujourd'hui qu'hier sur l'axe gauche/droite, tels le libéralisme culturel et les variables religieuses. Certes, des différences fortes existent encore, par exemple sur la question de la gestation pour autrui, mais, de manière générale, les valeurs du libéralisme culturel sont aujourd'hui largement répandues dans l'ensemble de la population française. C'est le cas en particulier de l'attitude envers l'homosexualité. Quant à la religion, l'enquête électorale montre que le vote en faveur d'Emmanuel Macron n'est pratiquement pas corrélé avec les croyances et les pratiques des religieuses des électeurs.

La formation de l'électorat LREM n'est pas seul en cause dans l'affaiblissement du clivage gauche/droite. On constate en effet que sur de nombreuses dimensions de fortes différences existent aussi bien entre les électorats FI et PS qu'entre les électorats LR et FN et que souvent les électorats PS et FN se positionnent de manière intermédiaire entre ceux de LREM et ceux de FI ou du FN. C'est le cas de l'électorat socialiste sur le libéralisme économique et sur la question de la redistribution et de l'électorat de LR sur la redistribution, la peine de mort, la diminution du nombre des fonctionnaires et le libéralisme économique.

L'affaiblissement du clivage gauche/droite favorise-t-il la formation d'un clivage dominant alternatif ? L'hypothèse a été avancée de la formation d'un nouveau clivage qui opposerait les partisans de la société ouverte et ceux de la société fermée. Les données disponibles attestent la réalité de ce clivage. Elle est particulièrement nette pour ce qui concerne l'Europe et la construction européenne, opposant nettement les électorats de LREM, du PS et de LR à ceux de FI et surtout du FN. C'est sur cette dimension que l'unité de la gauche et de la droite se fracture le plus nettement.

Les différences entre les deux électorats du second tour de l'élection présidentielle de 2017 permettent de mesurer la réalité de ce nouveau clivage (Tableau 2). Ce sont bien, à cette occasion, les partisans de la société ouverte et ceux de la société fermée qui se sont affrontés.

Tableau 1 - Opinions selon l'intention de vote aux élections législatives de 2017 (%)

Source : Enquête électorale française, 2017 ; CEVIPOF/IPSOS, 1er juin 2017

Opinions	FI	PS	LREM	LR	FN	Ensemble
Il faut donner plus de liberté aux entreprises	24	47	78	83	59	58
L'homosexualité est acceptable	81	85	83	61	58	71
Il y a trop d'immigrés	24	24	32	74	88	42
Les enfants d'immigrés nés en France sont des Français comme les autres	79	81	74	46	27	58
Il faut réduire le nombre de fonctionnaires	15	19	45	67	41	39
Il faut rétablir la peine de mort	17	14	20	41	73	35
Les chômeurs pourraient trouver du travail s'ils le voulaient vraiment	13	21	35	48	51	35
Aurait de grands regrets si l'Union européenne était abandonnée demain	48	78	86	63	9	53
Il faut prendre aux riches pour donner aux pauvres	72	52	31	16	41	40
La France devrait avoir à sa tête un homme fort qui n'a pas à se préoccuper du Parlement ni des élections	28	33	44	50	54	42

Tableau 2 - Le clivage ouvert/fermé au second tour de l'élection présidentielle

Source : Enquête électorale française, 2017 ; CEVIPOF/IPSOS, 3 mai 2017

	Macron	Le Pen	Ensemble
La France devrait :			
- s'ouvrir davantage au monde	58	5	33
- se protéger davantage	11	74	35
- ni l'un ni l'autre	31	21	32
Il faut :			
- aller vers plus de libre-échange pour permettre aux entreprises françaises de conquérir de nouveaux marchés dans les pays étrangers	78	14	49
- plus de protectionnisme pour protéger les entreprises françaises de la concurrence étrangère	22	86	51
Le protectionnisme contribue à :			
- la diminution du chômage	4	47	26
- l'augmentation du chômage	74	23	43
- ni l'un ni l'autre	22	30	31

Au premier tour de cette élection, la position intermédiaire des électorats du PS et de LR montre clairement que sur les dimensions étudiées, le clivage gauche/droite est percuté par le nouveau clivage (Tableau 3).

Tableau 3 - Le clivage ouvert/fermé selon le vote au premier tour de l'élection présidentielle

	Mélenchon	Hamon	Macron	Fillon	Le Pen	Ensemble
La France devrait s'ouvrir davantage au monde	38	55	57	33	11	33
Il faut aller vers plus de libre-échange pour permettre aux entreprises françaises de conquérir de nouveaux marchés dans les pays étrangers	48	68	80	57	12	49
Le protectionnisme contribue à augmenter le chômage	21	38	50	32	3	26

Le tableau 4 montre la contribution essentielle de la formation de l'électorat macroniste à l'affaiblissement du clivage gauche/droite. Il mesure le jugement porté sur le président de la République en décembre 2017 selon la sympathie partisane. Les sympathisants du PS et de LR se situent à égale distance de ceux de LREM et de ceux, respectivement, de FI et du FN. Dans ces conditions, la reconstitution d'une opposition gauche/droite qui restructurerait le champ des idéologies et des préférences politiques s'annonce peu vraisemblable au moins dans les configurations idéologiques passées de la droite et de la gauche.

Tableau 4 - Le jugement sur le président de la République selon la sympathie partisane Baromètre IPSOS/Le Point ; 11 décembre 2017

Jugement	FI	PS	LREM	LR	FN	Ensemble
Favorable	8	43	93	51	13	39
Défavorable	87	53	4	45	80	50
Ne se prononce pas	5	4	3	4	7	11
Total	100	100	100	100	100	100

Jérôme Jaffré, dans une interview au *Figaro* (19 décembre), note que si le clivage gauche/droite est moins fort il n'a pas disparu. Il en donne notamment pour preuve que « les notions de gauche et de droite restent des références majeures, profondément ancrées dans l'inconscient collectif. Macron a à cœur de dire qu'il est 'et de gauche et de droite'. Quelle reconnaissance de ces notions ! Les Français (y compris les sympathisants de LREM) jugent ses réformes en fonction de cette clef. Ils considèrent qu'elles sont soit de gauche (rarement), soit de droite (souvent), explique-t-il ».

Les données de l'enquête électorale du CEVIPOF/IPSOS montrent en effet que les électeurs se repèrent aisément dans l'espace gauche/droite et classent facilement sur l'axe gauche/droite les différentes politiques publiques menées par les gouvernements (Tableau 5). Ils classent ainsi à gauche l'autorisation éventuelle de la PMA et l'accueil de réfugiés, et à droite la reconduite à la frontière des étrangers en situation irrégulière, la diminution du nombre des fonctionnaires, la suppression des régimes spéciaux de retraite et la baisse de l'allocation logement. Il est vrai également que les sympathisants de LR et du FN estiment plus justes les politiques classées à droite tandis que les sympathisants de FI et du PS estiment plus justes les politiques classées à gauche. Mais ces données font également ressortir des éléments qui affaiblissent la portée des remarques précédentes.

D'abord, les sympathisants de FI et du PS ne trouvent pas nécessairement justes les politiques qu'ils considèrent comme de gauche. Ils sont en effet une majorité à considérer comme justes la reconduite à la frontière des étrangers en situation irrégulière et la fin des régimes spéciaux de retraite et ils ne sont qu'une moitié à considérer comme juste l'accueil de nouveaux réfugiés. En revanche, les sympathisants de LR et du FN ne considèrent pas majoritairement justes la limitation des indemnités de licenciement et la baisse de l'allocation logement. En revanche, ils sont près d'une moitié à considérer comme juste la PMA. Ensuite, les sympathisants de LREM, selon les cas, sont proches tantôt des sympathisants de FI et du PS, tantôt de ceux de LR et du FN. Jérôme Jaffré estime que « le président a réussi à associer libéraux de droite et raisonnables de gauche. Il a réalisé, hors partis mais dans les urnes, ce qu'on appelait, dans l'entre-deux-guerres, la conjonction des centres », ce qui, selon lui, ne remet donc pas en cause la réalité de la gauche et de la droite.

Mais s'agit-il bien avec LREM d'une simple juxtaposition dans cet électorat d'une partie de la droite et d'une partie de la gauche ? Le tableau 1 nous montre le contraire puisque la très grande majorité des électeurs ayant l'intention de voter pour ce mouvement aux élections législatives étaient à la fois libéraux économiquement et culturellement. Il s'agit donc non pas d'une simple juxtaposition de deux sous-électorats mais d'un électorat de type nouveau qui précisément fusionne deux dimensions idéologiques qui jusque-là s'opposaient dans la structuration gauche/droite et qui ce faisant affaiblit nettement la portée de ce clivage.

Tableau 5 – Classement des politiques publiques en fonction des préférences politiques Enquête électorale CEVIPOF/IPSOS décembre 2017

Proposition	Proposition positionnée G/D de 0 à 10 (0=le plus à gauche). Moyenne	Proposition jugée juste (0 : le plus injuste, 10 : le plus juste) par sympathie partisane. Moyenne					Ensemble
		FI	PS	LREM	LR	FN	
Reconduire à la Frontière les étrangers en situation irrégulière	7,8	5,2	6	7,4	8,5	9,2	7,4
Mettre fin aux régimes de retraite spéciaux	6,3	5,4	6,3	8,0	7,8	6,7	7
Autoriser la procréation médicale assistée pour les femmes seules ou homosexuelles	3,1	6,9	6,8	6,2	4,3	4,6	5,6
Plafonner les indemnités de licenciement versées aux salariés licenciés de manière abusive	6,8	2	3,3	5	4,7	3,6	3,9
Accueillir 10000 réfugiés et demandeurs d'asile de plus par an jusqu'en 2019	2,5	5,4	5,2	4,5	2,8	1,6	3,7
Baisser les allocations logement de 5 euros par mois.	6,8	1,7	2,7	5,3	4,5	3,9	3,8

Ajoutons que cet affaiblissement du clivage gauche/droite au niveau idéologique trouve également sa traduction pour ce qui concerne les préférences en matière d'alliances partisanes. Ainsi, selon un sondage Kantar/Sofres du premier décembre sur l'image de la droite chez les sympathisants de LR/UDI, tandis que 45% d'entre eux contre 42% sont favorables à la constitution de listes communes avec LREM aux élections municipales, ils ne sont que 27% contre 65% à être favorables à des listes communes avec le FN.

Cet affaiblissement du clivage/gauche droite est enfin manifeste au niveau des politiques menées par les gouvernements comme nous le verrons dans le troisième volet de cette étude.

L'affaiblissement avéré du clivage gauche/droite - 3 - Le réalignement des politiques gouvernementales

- [Elie Cohen Gérard Grunberg](#) 23 février 2018

Si l'on cherche à apprécier la pertinence du clivage gauche/droite en matière d'action gouvernementale, on bute sur une double difficulté : les gouvernants se font élire sur un programme et gouvernement parfois selon d'autres logiques, d'une part, et d'autre part les orientations mises en œuvre peuvent largement varier en cours de mandat, le contexte pouvant varier fortement (crise de 2008 par exemple).

Il faut remonter à 1981 pour constater un alignement presque parfait de l'idéologie exprimée par le programme, des politiques menées en 81/83 et de la sociologie des électeurs. Le clivage gauche/droite s'incarnait d'abord dans les programmes et celui de l'Union de la gauche était bâti sur le triptyque nationalisation / planification / autogestion. La gauche au gouvernement nationalisera largement les hauteurs du capitalisme, elle multipliera les contrats de plan avec les entreprises, les régions, elle étendra l'Etat social et élargira le champ de la démocratie sociale avec les Lois Auroux, elle procédera surtout à une très large redistribution (hausse du SMIG, des allocations familiales etc....). François Mitterrand qui a nommé un gouvernement d'union de la gauche et qui a bénéficié d'un très large soutien électoral des ouvriers (68% en 1974 et 66% en 81), des salariés du secteur public est fidèle à ses engagements. Au moment où il s'engage dans cette stratégie de rupture, on assiste ailleurs dans le monde à une révolution conservatrice dont les figures marquantes sont Thatcher et Reagan. Leur programme est aux antipodes de la politique française, il est fondé sur la lutte contre l'inflation, le retour à l'orthodoxie financière, la libéralisation la privatisation et la déréglementation L'opposition résolue de la droite au programme mis en œuvre en France et la divergence marquée par rapport aux pays anglo-saxons redouble la puissance du clivage droite/gauche. 81/83 constitue donc une forme d'âge d'or du clivage gauche/droite consacré par les préférences des électeurs, le système des partis et le jeu des institutions.

Le tournant de 1983 se fait déjà sur l'Europe et provoque un début de désalignement. La « pause » dans l'annonce des réformes, la priorité donnée à la lutte contre l'inflation, les premières mesures d'austérité et surtout le refus du décrochage franco-allemand et l'acceptation des contraintes du SME vont commencer à fracturer politiquement l'union de la gauche et sociologiquement la base ouvrière du gouvernement. A l'inverse, le choix européen de François Mitterrand est salué par le centre droit. Jacques Delors d'abord puis Laurent Fabius vont alors opérer le grand tournant dont les maîtres mots seront modernisation, rassemblement, compétitivité, innovation, modération fiscale, lutte contre l'inflation. On passe ainsi de la stratégie de rupture avec le capitalisme à une stratégie d'adaptation à un monde qui change et où la France, compte tenu de l'état de son système productif, est guettée par le déclin. Ce faisant la France renoue avec le reste du monde développé qui, confronté aux crises énergétiques et financières et à l'épuisement des relances keynésiennes (de relance en relance, plus d'inflation et de chômage), y répond par des politiques de retour aux grands équilibres, la réforme des Etats-Providence et des réformes structurelles de libéralisation.

La question européenne va dès lors peser fortement sur les clivages au sein de la gauche et de la droite. Elle va peser à un triple niveau en opposant ceux qui pour des raisons géo-politiques, pour des raisons de maîtrise économique et de philosophie de l'action publique veulent rester fidèles à l'Europe à ceux qui veulent d'abord défendre les orientations nationales, les compromis sociaux-nationaux et la place de l'Etat. Pendant les 30 ans qui suivent, le clivage gauche/droite ne va cesser de se réinventer dans les programmes et de s'affaiblir dans les politiques menées, les institutions de la Ve République contraignant aux alliances à gauche et à droite même si les bases sociologiques de ces alliances s'érodent avec notamment l'éloignement de l'électorat ouvrier du PS et son refuge dans l'abstention ou le vote FN. Trois dates rythment cette évolution : 1995, avec la réforme de la protection sociale par la droite avec le soutien d'une partie de la gauche, 2005, avec le référendum sur la Constitution européenne qui voit l'électorat ouvrier se détacher du PS et 2012 qui voit Hollande larguer les amarres de la vieille gauche.

1995 n'est pas seulement le moment où un gouvernement de droite s'engage dans une réforme majeure de la protection sociale et remet en cause les avantages acquis de l'aristocratie ouvrière notamment en matière de retraites avec les régimes spéciaux, c'est le moment où la gauche se fracture entre une aile modernisatrice qui entend remettre en cause certains avantages acquis pour rendre soutenable le régime des retraites et une gauche qui crie à la trahison car l'acquis de haute lutte est présenté comme un privilège. Le gouvernement Jospin incarne ce grand écart entre une contestation virulente des orientations libre-échangistes, néo-libérales et austéritaires de l'UE et une demande de renégociation du Pacte de Stabilité avant l'accès au pouvoir et une stratégie classique d'influence déployée au sein des institutions européennes après 1997. Le gouvernement Jospin, après avoir obtenu de haute lutte l'ajout du « C » (croissance) du Pacte de Stabilité, va tout mettre en œuvre pour réussir le passage à l'Euro.

2005 va cliver la gauche dans l'opposition et creuser le fossé entre les politiques résolument européennes menées par le PS au gouvernement et les engagements programmatiques. Le débat sur la Constitution européenne va faire resurgir toutes les oppositions enfouies sur la concurrence libre et non faussée, sur la fédéralisation progressive, sur la gouvernance supranationale, sur l'intégration continue. Le sentiment d'une perte de prérogatives de l'échelon national et donc de la protection qu'il offrait conduit une fraction grandissante de l'électorat ouvrier de la gauche à prendre ses distances, de même qu'une partie de l'électorat de droite ne se reconnaît pas dans la concurrence tous azimuts et la mise en cause des professions protégées. 76% des ouvriers votent non sur le projet de Constitution européenne. Les électeurs socialistes votent en majorité contre le projet de Traité.

Les gouvernements successifs nommés par le président Hollande vont opérer à partir de 2012 une triple transgression politique qui rompt les amarres avec les politiques attendues de la gauche française. En ne renégociant pas le Traité négocié par Merkel et Sarkozy il entérine le primat de la stabilité budgétaire sur les politiques de gestion de la demande globale. En lançant le CICE puis le pacte de responsabilité il assume le discours de la compétitivité et adopte une logique de l'offre. Il décide même de ne pas demander de contreparties aux entreprises. Enfin en menant à bien la Loi El Khomri malgré une forte opposition d'une fraction de la gauche et une protestation vigoureuse de la rue, le gouvernement adopte de fait le discours et la pratique des gouvernements de centre gauche et de centre droit qui suivent les recommandations de l'OCDE, du FMI et de la BCE. C'est parce que les sociaux-démocrates suédois, allemands et les travaillistes britanniques avaient fini par reconnaître la globalisation avec la montée des pays émergents, la révolution technologique et ses effets sur l'emploi ouvrier, le vieillissement et son impact sur les comptes sociaux et donc les équilibres budgétaires qu'ils avaient fini par se rallier à des politiques de modernisation et de maîtrise des finances publiques. Politiques de compétitivité et d'innovation d'un côté, réformes structurelles de l'autre,

tel est le programme commun qui s'est de fait imposé et auquel la gauche française a longtemps résisté avant que François Hollande ne s'y rallie d'abord en paroles (Discours de Leipzig) puis en pratique. François Hollande comme Lionel Jospin avant lui avait cru trouver dans les politiques sociétales ou l'alliance avec les écologistes des politiques et une base de substitution, mais même cette approche sera ruinée dans le cas de Hollande avec le projet de déchéance de nationalité pour les terroristes.

La gauche au pouvoir a ainsi fait un long chemin depuis Mitterrand. La cohérence programme / coalition politique au pouvoir / politiques publiques / base électorale va progressivement se défaire.

En 1984-1986 Laurent Fabius prend le tournant de la modernisation et de l'intégration européenne et s'éloigne du PC.

En 1988-1991 Michel Rocard infléchit l'orientation gouvernementale en prônant le contrat, en prenant ses distances avec les nationalisations mais il éprouve le besoin de donner des gages à la gauche sociale avec la CSG et le RMI. Il cherchera à élargir sa base politique au centre mais les institutions ne le lui permettront pas.

En 1997-2002 Lionel Jospin accepte le calendrier de l'Euro et ses conséquences sur la conduite de la politique économique mais il reste fidèle aux vaches sacrées de la gauche en faisant adopter les 35 heures après une mise en scène de la confrontation avec le patronat et il élargit l'Etat-Providence avec la Couverture maladie universelle (CMU).

En 2012-2017 François Hollande adopte le logiciel européen, gère la crise, opère le tournant de l'offre, n'inscrit aucune conquête sociale à son bilan et s'attaque même aux dispositions protectrices du code du travail. La désaffection pour la gauche parmi les ouvriers se manifeste d'ailleurs par la montée de l'abstention (59% à la présidentielle de 2012, 65% aux européennes de 2014 et 61% aux régionales de 2015). Le réaligement politique au nom des impératifs de l'intégration européenne et de la modernisation du système productif est interdit par les structures partisans et le mode de scrutin. Son action peut se résumer ainsi : une politique en quête de majorité. Ce qui ailleurs passe par des grandes coalitions centristes est interdit en France. Il reviendra à Emmanuel Macron de lever ce blocage en donnant une majorité à des politiques libérales, sociales, européennes.

Formation professionnelle : que contient l'accord quasi finalisé ?

Par latribune.fr | 22/02/2018, 8:57 | 1028 mots
équilibré".

La CFDT s'est, elle, félicitée de trouver "15 mesure positives pour renforcer le droit des salariés" dans ce projet d'accord finalisé. Pour la CGT au contraire, cet accord "n'apporte rien sur la sécurité des salariés".

Les principaux points du projet d'accord

Issu de ces longues discussions, le projet d'accord contient plusieurs points.

- **Le compte personnel de formation renforcé**

Sur leur compte personnel de formation (CPF), les salariés cumuleront 35 heures par an (au lieu de 24), dans la limite de 400 heures (au lieu de 150). Le compte des salariés non diplômés sera alimenté plus rapidement, à hauteur de 55 heures par an (au lieu de 48), dans la limite de 550 heures (au lieu de 400).

L'accord met fin au système de listes de formations éligibles au CPF sélectionnées par les partenaires sociaux.

- **CPF en vue d'un projet de transition professionnelle**

Le congé individuel de formation (CIF), destiné à financer des formations longues notamment dans le cadre de reconversions, est supprimé. Un dispositif similaire est intégré dans le CPF. Les salariés ayant au moins deux ans d'ancienneté pourront mobiliser leur CPF en vue d'un projet de reconversion dans le cadre d'un congé spécifique accordé par l'employeur.

Le CPF sera financé par une cotisation de 0,275% des entreprises de 11 à 49 salariés et de 0,40% des entreprises de 50 salariés et plus. Sur ce taux, 0,1% au maximum sera consacré au dispositif de reconversion qui succède au CIF.

- **Réforme de l'alternance**

Tout en conservant deux contrats d'alternance, apprentissage pour la formation initiale et professionnalisation pour la formation continue, l'accord prévoit une "gouvernance unique" dans la branche et "un même statut de l'alternant".

Le texte demande au gouvernement des évolutions réglementaires pour simplifier, pour les entreprises, le recours à l'alternance. Il réclame notamment la suppression du passage obligatoire devant les prud'hommes en cas de rupture à l'initiative de l'employeur.

Le financement des centres de formation des apprentis (CFA) se fera "au contrat", c'est-à-dire selon leurs effectifs d'apprentis.

L'alternance, aujourd'hui financée par la taxe d'apprentissage (0,68% de la masse salariale) et une cotisation formation au titre de la professionnalisation (entre 0,15% et 0,40% selon la taille de l'entreprise), sera désormais financée par une "contribution alternance" unique s'échelonnant entre 0,68% et 0,90% selon la taille de l'entreprise.

- **Un accompagnement renforcé**

Le conseil en évolution professionnelle (CEP), créé en 2014 pour accompagner les actifs dans leur transition professionnelle, disposera désormais d'un financement dédié. Il sera doté d'environ 244 millions, selon une source syndicale.

L'accompagnement dispensé reste gratuit pour le bénéficiaire.

Toutefois, pour les salariés, s'il débouche sur un bilan de compétences ou un accompagnement à la validation des acquis de l'expérience notamment, cette prestation est payante, finançable grâce aux heures de CPF.

Pour les demandeurs d'emploi, en revanche, ces prestations resteraient gratuites.

Les opérateurs habilités à dispenser le CEP seront sélectionnés dans chaque région, par appel à candidature, et devront se conformer à un cahier des charges fixé au niveau national avant fin 2018. Aujourd'hui, cinq opérateurs sont habilités d'office : Pôle emploi, l'Apec, les missions locales, les Opacif et les CAP emploi. Ils devront, eux aussi, se soumettre à cette procédure.

- **Besoin en compétences et définition des certifications**

Les partenaires sociaux se sont entendus pour mettre en place une base de données sur les besoins en compétence actuels et futurs des entreprises.

Ces données leur permettront de revoir le processus d'enregistrement des certifications pour qu'elles répondent davantage aux besoins. Elles devront intégrer la notion de blocs de compétences afin de permettre des passerelles.

Chaque certificateur devra rendre public des informations sur la qualité de la formation : taux d'accès à l'emploi, taux de poursuite d'étude, positionnement de la certification.

Les partenaires sociaux souhaitent que l'ensemble soit opérationnel dans un délai de trois ans.

- **Financement**

La cotisation unique - formation professionnelle et alternance - sera équivalente à ce que payent déjà les entreprises, soit une taxe de 1,23% de la masse salariale pour les entreprises de 1 à 10 salariés et de 1,68% pour celles de 11 salariés et plus.

Le projet d'accord dédie 0,30% de la masse salariale à la formation des demandeurs d'emploi, comme le réclamait le gouvernement. Cette contribution a vocation à se réduire en proportion de la diminution du nombre de chômeurs. Il accorde également au financement de l'alternance 0,68% à 0,95% de la masse salariale en fonction de la taille des entreprises. Le reste sera dédié au CPF, au développement des dépenses des PME et au financement des formations initiales. (avec Reuters et AFP)

FO signe l'accord sur la formation professionnelle

23/02/2018 à 12h01

la direction de Force ouvrière a décidé de signer l'accord sur la formation professionnelle conclu avec le patronat, tout en mettant en garde le gouvernement contre un potentiel "effet boomerang" s'il ne le respectait pas. "Le bureau confédéral de Force ouvrière décide de signer l'accord interprofessionnel qui renforce les droits des salariés", a annoncé l'instance dirigeante dans une déclaration transmise à la presse.

Cet accord, fruit de "l'opiniâtreté syndicale", satisfait le syndicat sur quatre "points importants": le renforcement du compte personnel de formation (CPF), la "préservation intégrale" du congé individuel de formation (CIF) malgré son absorption par le CPF, le "renforcement des moyens" accordés à l'accompagnement, le pilotage de l'alternance par les branches.

FO a prévenu qu'elle sera "particulièrement attentive et réactive sur la façon dont cet accord sera accueilli par le gouvernement" et "mesurera" à cette occasion "la façon dont le gouvernement respecte ou non la négociation entre interlocuteurs sociaux". Ceux-ci "ne sauraient être des sous-traitants gouvernementaux".

Assurance chômage : un accord, mais Pénicaud devra apporter des garanties aux syndicats

Par latribune.fr | 23/02/2018, 14:19 | 881 mots

Syndicats et patronat ont finalisé leur texte sur l'assurance-chômage. Muriel Pénicaud devra apporter des garanties. (Crédits : Reuters) Indemnisation des démissionnaires, lutte contre la précarité, gouvernance... les partenaires sociaux se sont accordés, jeudi, sur un projet commun de réforme de l'assurance-chômage. Cependant, la ministre du Travail Muriel Pénicaud devra apporter des garanties aux syndicats. Ces derniers ont été irrités par les récentes déclarations de la ministre, qui a fait savoir qu'elle ne reprendrait pas la totalité du texte sur la formation professionnelle, négocié la veille, le jugeant "insuffisant".

(Article publié le 23 février à 12h14, mis à jour à 14h20 avec la réaction de Muriel Pénicaud)

Alors que les partenaires sociaux venaient de boucler, dans la nuit de mercredi à jeudi, [un premier accord sur la formation professionnelle](#), la ministre du Travail Muriel Pénicaud a "jeté un froid" sur les négociations en annonçant que celui-ci ne sera pas repris dans sa totalité, a jugé Éric Courpotin, négociateur pour la CFTC. Syndicats et patronat étaient pourtant prêts à le signer en l'état. Sur le plateau de CNews, la ministre a même promis "un big bang" de simplification du système de formation, qu'elle annoncera la semaine prochaine. Les partenaires sociaux n'auraient "pas traité" ce sujet, selon elle.

Les syndicats remontés contre le "mépris de la démocratie sociale"

Alors, pour le second dossier, celui de l'assurance chômage, discuté et conclu jeudi, les négociateurs, un peu refroidis, ont pris leurs précautions. À l'issue de la réunion, Véronique Descacq, négociatrice de la CFDT, a prévenu que "si le texte est équilibré", l'organisme syndical n'est pas, "à ce stade, signataire". Idem pour Eric Courpotin de la CFTC.

"On ne pourra être signataire du texte que si l'État s'engage à respecter tous les termes. Le gouvernement ne peut pas mépriser la démocratie sociale comme il le fait actuellement", s'est-elle emportée.

Quant au Medef, qui a tenu la plume, la question de sa signature ne se pose pas. Mais son chef de file, Alexandre Saubot, a néanmoins insisté sur l'importance de respecter "l'équilibre" global de l'accord.

En marge des événements sur l'Erasmus des apprentis ce vendredi, Muriel Pénicaud a fait savoir qu'elle se prononcera "dans quelques jours" sur ce que le gouvernement retiendra de l'accord, tout en réaffirmant qu'elle "croit beaucoup au dialogue social".

"Je dirai ce qu'on retient et aussi si on considère qu'il faut aller plus loin, notamment sur le sujet de la lutte contre la précarité, dont j'avais dit dès le départ que c'était un sujet, pour nous, très important", a-t-elle ajouté.

Le bonus-malus, un point de bascule ?

Sur le fond, l'accord trouvé jeudi est effectivement « équilibré », mais « a minima », a estimé Michel Beaugas, secrétaire confédéral chez Force Ouvrière, résumant une opinion partagée par l'ensemble des syndicats à l'exception de la CGT, qui a fait part, par la voix de Denis Gravouil, de son « appréciation assez négative » du texte. Il a d'ailleurs subordonné sa signature à une acceptation complète du premier texte, celui sur la formation professionnelle.

Ce qui est non négociable pour les syndicats, c'est la menace du fameux "bonus-malus" que pourrait instaurer l'exécutif s'il juge insuffisantes les mesures prises par les branches pour lutter contre la précarité et l'abus de contrats courts. Concrètement, avec ce système, les entreprises qui licencient davantage voient leurs contributions à l'assurance chômage augmenter (malus), alors que celles qui licencient peu voient leur contribution diminuer (bonus).

Diminuer les contrats courts qui coûtent cher à l'Unedic

Sur ce point, le texte prévoit que toutes les branches négocient sur la précarité avant la fin 2018. Les partenaires sociaux de branches devraient, « lorsque cela est possible », se fixer des « objectifs quantitatifs et qualitatifs », qui seraient contrôlés par un « groupe de suivi paritaire ».

Il faut savoir que le nombre d'embauches en contrat à durée déterminée (CDD) de moins d'un mois a presque triplé depuis le début des années 2000, une recrudescence qui coûte cher à l'Unedic.

Ce que prévoit aussi le texte

Indemnisation des démissionnaires

Les salariés qui démissionnent avec un "projet de reconversion professionnelle" pourraient bénéficier d'une indemnisation chômage, dont le montant et la durée seraient équivalents aux allocations chômage de droit commun. Pour être éligible, il faudrait justifier, au minimum, d'une ancienneté "ininterrompue" de sept ans dans l'emploi et avoir un projet de reconversion nécessitant une formation qualifiante ou une formation complémentaire.

Pour rappel, Emmanuel Macron, alors candidat à l'élection présidentielle, avait promis un droit mobilisable "tous les cinq ans".

Indemnisation des indépendants

Le texte plaide pour un régime distinct de l'Unedic, "public" et "financé par l'impôt", "ouvert à tous les indépendants", qui bénéficieraient d'une prestation en cas de "liquidation judiciaire". Des "régimes privés" pourraient proposer, en sus, des "prestations complémentaires".

La gouvernance

L'accord prévoit que la **négociation paritaire** continue de "définir en toute autonomie les règles d'indemnisation et le niveau de ressources nécessaires" du régime, avec l'objectif, à terme, de se passer de "la garantie financière accordée par l'Etat".

Il demande une "clarification" des rôles de la solidarité nationale ou de l'assurance chômage et suggère l'instauration d'une "conférence pour l'emploi" réunissant Etat et partenaires sociaux, qui fixerait des "objectifs communs au régime de solidarité", c'est-à-dire les minima sociaux, "et au régime assurantiel", c'est-à-dire l'assurance chômage. (Avec agences)

FAIT RELIGIEUX EN ENTREPRISE : DÉCRYPTAGE

23/02/2018b [Denis Maillard](#)

Quel regard portent les dirigeants et représentants du personnel des grandes entreprises françaises sur le fait religieux au travail ? Quelles dispositions mettent-ils éventuellement en place ? Harris Interactive a soulevé ces questions dans une enquête du 2 février dernier dont [Denis Maillard](#), spécialiste des questions sociales et auteur de *Quand la religion s'invite dans l'entreprise* (Fayard, 2017), tire les enseignements pour la Fondation.

Invitée surprise mais convive assidue des débats actuels sur le travail, l'expression religieuse dans l'entreprise reste mal documentée. En dehors du baromètre annuel de l'Observatoire du fait religieux en entreprise (OFRE), des rares enquêtes de think tanks et d'un sondage Sociovision datant de 2014, on dispose de peu de données sur le phénomène. C'est pourquoi on ne pouvait qu'accueillir avec intérêt l'étude publiée le 2 février 2018 par Harris Interactive pour le CRIF et l'Institut supérieur du travail, consacrée au regard porté par 300 dirigeants et une centaine de représentants du personnel des grandes entreprises françaises sur les faits religieux au travail. Pourtant, l'intérêt de ces résultats ne réside pas seulement dans ce qu'ils montrent de l'ampleur du fait religieux, et des convergences ou des écarts avec le baromètre de l'OFRE par exemple, mais aussi dans ce que paradoxalement ils dérobent au regard des observateurs. Il y a donc plusieurs types d'enseignements à en tirer.

La « laïcité dans les têtes », une réalité culturelle massive

À la suite de mon ouvrage *Quand la religion s'invite dans l'entreprise* (Fayard, 2017), j'ai choisi d'appeler « laïcité dans les têtes » cette manière spécifiquement française de vivre les uns avec les autres. En effet, la longue lutte entre l'État et l'Église catholique n'a pas seulement accouché d'une « laïcité dans les textes » (la loi de 1905), elle a aussi appris aux individus à en rabattre sur leurs convictions religieuses. Au fil du temps, celles-ci ont alors été cantonnées dans la sphère privée et intime. Il ne s'agit pas d'invisibilité religieuse, imposée par une société de plus en plus athée, mais de retenue, de mesure et de modération implicitement attendues des individus dès qu'ils pénètrent dans la sphère civile. La règle (juridique), c'est la liberté de manifester ses convictions religieuses mais la coutume, c'est la discrétion sur ses croyances. Et de ce point de vue, l'entreprise est emblématique de cette société civile gouvernée par la civilité.

D'ailleurs, les enquêtes sont stables à ce sujet : l'immense majorité des salariés (autour de 82 % à 83 % selon les années) demande que leurs collègues en rabattent sur l'affirmation visible de leur foi. On retrouve dans l'étude récente d'Harris Interactive à peu près les mêmes résultats : les chefs d'entreprise interrogés sont très majoritairement défavorables à l'expression formalisée du fait religieux au travail. 88 % refusent l'aménagement de salles de prières et 79 % se prononcent contre le port du voile. Toutefois, ce n'est pas tant la religion qui est rejetée que ses manifestations visibles. En effet, dès que la croyance implique une pratique privée et discrète, celle-ci est tolérée : 93 % ne s'opposent pas à la prise de jours de congé pour une fête religieuse, 92 % favorisent les menus de substitution dans les cantines collectives et 87 % acceptent que les salariés jeûnent durant leur temps de travail. C'est donc bien cette « laïcité dans les têtes » qui inspire l'attitude des employeurs face au fait religieux. Malgré la mondialisation et le libéralisme culturel, la « laïcité dans les têtes » demeure bien en France un fait culturel massif.

Des dirigeants coupés de la vie quotidienne de leurs salariés ?

Quelle est l'ampleur du phénomène ? Sur ce point, l'étude d'Harris Interactive livre des résultats inattendus tant au regard du discours médiatique sur la présence de la religion au travail que des résultats annuels de l'OFRE. En effet, moins de 20 % des dirigeants (18 %) et des représentants du personnel (17 %) disent avoir été confrontés à la manifestation du fait religieux dans leur entreprise. Ces données sont particulièrement étonnantes lorsqu'on les rapporte à celles recueillies chaque année par l'Observatoire du fait religieux en entreprise auprès de cadres et de managers : en septembre 2017, 65 % disaient avoir été confrontés à la manifestation du fait religieux dans l'année écoulée et, pour 35 % d'entre eux, cette affirmation était régulière. Plus étrange encore, dans la très grande majorité des entreprises, aucune évolution notable n'a été enregistrée en matière de faits religieux au cours des dernières années alors que l'indicateur de l'OFRE a bondi de 44 % en 2014 à ce 65 % en 2017.

Des résultats aussi divergeant interrogent : que faisaient ces dirigeants et ces représentants du personnel ces dernières années et où regardaient-ils ? Cette question est sans ironie ni mépris. En effet, l'écart entre ces résultats n'est pas un scandale, c'est une information. L'indication que les problèmes auxquels sont confrontés les managers de proximité ne remontent que très peu vers les chefs d'entreprise et – fait peut-être plus troublant – vers les représentants du personnel. Deux enseignements peuvent être tirés de ce constat dont on ne peut savoir lequel prévaut sur l'autre : d'un côté, on dira que la majorité des cas n'étant pas problématique, les encadrants les maîtrisent sans en parler autour d'eux ; d'un autre côté, on sera tenté d'y voir aussi une coupure entre ce qui fait la réalité quotidienne des salariés et celle de leurs dirigeants.

J'avais pu le constater dans le cas de la RATP que j'ai détaillé dans mon livre : les managers de proximité, souvent accaparés par la réalisation des objectifs fixés par la Région Île-de-France (au détriment de la cohésion sociale), n'avaient guère pu s'attarder sur les signaux de plus en plus nombreux concernant la prégnance des problèmes liés à la religion. L'entreprise l'avait d'ailleurs admis en reconnaissant que, pendant longtemps, lorsqu'un manager était alerté par un problème lié à l'affirmation religieuse, sa hiérarchie lui demandait généralement de se débrouiller pour le régler et de se concentrer en priorité sur la qualité de service. Est-ce au même phénomène que l'on assiste ailleurs ? Difficile à dire.

La religion à l'assaut de la civilité ?

Avec l'instauration d'une « laïcité dans les textes » grâce à la loi de 1905, les tensions d'ordre religieux ont quitté la sphère politique pour investir désormais la société civile et notamment l'entreprise. La foi ne livre donc plus bataille pour établir la loi. En revanche, elle cherche encore à régner sur les manières de vivre. Par conséquent, c'est la civilité – la « laïcité dans les têtes » – qui est mise à mal par les comportements de certains croyants au travail.

Les manifestations les plus courantes repérées par les chefs d'entreprise et leurs représentants du personnel ne diffèrent pas de ce qu'on observe ailleurs : elles concernent majoritairement l'organisation du travail (demandes d'absence pour fête religieuse : 53 %) et la vie collective (prière sur le lieu de travail : 48 %). Toutefois, un certain nombre de situations arrivent rapidement après celles-ci et ne laissent pas

d'inquiéter. Elles touchent à l'affirmation identitaire à travers le port de signes ostentatoires (27 %) et surtout les relations entre les sexes : refus de serrer la main d'une personne d'un autre sexe (24 %) et refus de travailler avec ou sous sa responsabilité (16 %).

C'est donc l'altérité qui pose problème à certains croyants. Elle leur procure une sorte d'insécurité qui les met en demeure, au nom de leur foi et de leur identité religieuse, de refuser des situations de travail. Ce faisant, ils mettent à mal les règles de civilité qui gouvernent l'entreprise. Mon hypothèse est que le fait religieux est révélateur des transformations du travail et de l'individu au travail : l'expression religieuse au travail nous permet en effet d'assister à une rencontre explosive entre les effets du tournant identitaire de la société française à partir du début des années 1980, qui a pris la forme des politiques de diversité dans les entreprises, et l'individualisation des relations de travail qui ont poussé ces mêmes entreprises à valoriser l'investissement subjectif de leurs salariés : puisque l'aspiration à la liberté et à l'autonomie ne pouvait s'exprimer que dans le cadre de la subordination juridique et hiérarchique du contrat de travail, le discours managérial a incité les salariés à investir dans leur travail leur subjectivité, leur personnalité, leur créativité mais aussi leur identité. Inévitablement, ceux qui possèdent – pour des raisons sur lesquelles on reviendra – une identité religieuse l'expriment à la hauteur de l'encouragement reçu...

L'islam, un éléphant religieux au milieu d'une pièce vide ?

L'étude révélée le 2 février dernier apporte, on vient de le voir, des indications intéressantes et complémentaires à celles que l'on possédait déjà au sujet du fait religieux. Paradoxalement, son intérêt réside aussi dans ce qu'elle ne montre pas ou se refuse d'interroger. Il n'y a, par exemple, aucune question sur les religions les plus fréquemment démonstratives. Ces faits dont on parle et qui ont ensuite fait l'objet d'un colloque, de quelles religions relèvent-ils ?

C'est le problème de l'expression – bien commode par ailleurs – de « fait religieux » : elle révèle autant qu'elle masque. L'employer, c'est faire comme si l'entreprise était mise devant un fait (religieux) accompli qui la dispenserait alors d'en comprendre les raisons. Mais aussi de quelles religions réelles il s'agit. On rabat ainsi les problèmes rencontrés par les managers sur des questions d'ordre pratique ou juridique. C'est efficace à court terme mais ne dit rien de ce qu'est devenue l'entreprise à l'âge identitaire.

Cette étude ne fait pas exception. Bien plus, elle enregistre contre toute attente que moins de 20 % des dirigeants constatent la manifestation de faits religieux qu'il leur est impossible de nommer. Car de quoi parle-t-on sans le dire ? D'islam bien sûr. Le fait religieux au travail est majoritairement un fait musulman. Tout le monde le constate, mais personne ne veut le mesurer. Je pense au contraire qu'il faut nommer le fait musulman au travail pour le dépassionner, pouvoir l'expliquer et lui apporter une réponse.

Pour une explication touchant à la fois aux transformations du religieux comme ressource identitaire d'un monde sécularisé, aux tensions propre à l'islam depuis bientôt un siècle et aux ratés de l'intégration arabo-musulmane dans notre pays, je ne peux que renvoyer à mon propre ouvrage qui traite de ces questions. Mais force est de constater que les salariés musulmans qui demandent à voir reconnue leur identité religieuse dans le cadre de leur travail ne sont pas différents de leurs collègues qui estiment à leur tour que leur identité d'autre nature qu'elle soit doit également être respectée.

Porter un voile au travail, une réalité religieuse ou identitaire ?

Les journalistes n'ont pas les mêmes pudeurs que les sondeurs. Deux jours après les résultats de l'étude Harris Interactive et le colloque qui a suivi, le quotidien *Le Monde* publiait une intéressante enquête d'une pleine page consacrée à la difficulté des femmes musulmanes à trouver du travail : « Femmes voilées recherchent job désespérément ».

Dans un article récent de la revue *Le Débat* (novembre-décembre 2017), Philippe d'Iribarne a montré en quoi les employeurs n'étaient pas islamophobes mais anticipaient le plus rationnellement possible, à partir des données inscrites sur un CV ou lors d'un entretien, le comportement à venir de leurs futurs salariés. Pour les raisons décrites plus haut s'agissant de notre « laïcité dans les têtes », tout ce qui évoque ou montre la religion est la plupart du temps écarté même si le code du travail autorise l'expression des convictions religieuses. C'est ce dilemme que rencontrent ces femmes qui souhaitent pouvoir travailler avec leur voile. Il se trouve pourtant des entreprises (notamment Ikéa ou H&M, comme le rappelle l'article) qui acceptent au contraire d'embaucher des femmes voilées au nom de leur politique de diversité.

Si l'étude d'Harris Interactive nous permet de comprendre l'attitude des employeurs vis-à-vis du voile, l'article du *Monde* nous fait toucher du doigt celle de ces femmes portant un voile. Et la question n'apparaît pas tant religieuse qu'identitaire : c'est moins la foi qui se montre que l'identité qui s'affirme. Plus précisément, la foi est moins une ressource spirituelle appartenant au for intérieur qu'une ressource identitaire s'exprimant dans le for extérieur. Dans ces conditions, il n'y a donc plus de foi que visible et revendicative. L'intime devient signe visible, condition impérative pour « être soi-même », comme le souligne l'une des jeunes femmes qui témoignent.

Cette transformation des repères de la foi représente le fond de l'argumentation des avocates générales auprès de la Cour de justice européenne lorsque celle-ci a eu à traiter l'année dernière de deux cas de licenciement de femmes en raison de leur refus d'ôter leur voile au travail. Pour la première avocate, la liberté religieuse était première et imposait de respecter tous les rites et pratiques découlant de la foi de la plaignante ; pour la seconde, les conditions du travail en commun étaient supérieures aux convictions religieuses : aussi sacré soit-il, un tissu n'a pas la même valeur que la couleur de peau, par exemple, qu'il est alors impossible de laisser au vestiaire. La foi reste donc un choix qu'il est possible de ramener de l'extime vers l'intime. Cette souplesse identitaire me paraît essentielle pour sauver non seulement la « laïcité dans les têtes » mais aussi le monde commun du travail et ainsi préserver l'entreprise de la guerre identitaire qui menace notre société.

1985-2017 : QUAND LES CLASSES FAVORISÉES ONT FAIT SÉCESSION

21/02/2018 11' [Jérôme Fourquet](#)

La cohésion de la société française est mise à mal aujourd'hui par un processus, presque invisible à l'œil nu, mais néanmoins lourd de conséquences. Il s'agit d'un processus de séparatisme social qui concerne toute une partie de la frange supérieure de la société. Les occasions de contacts et d'interactions entre les catégories supérieures et le reste de la population sont en effet de moins en moins nombreuses. Analyse de la « sécession des riches » par Jérôme Fourquet pour la Fondation Jean-Jaurès.

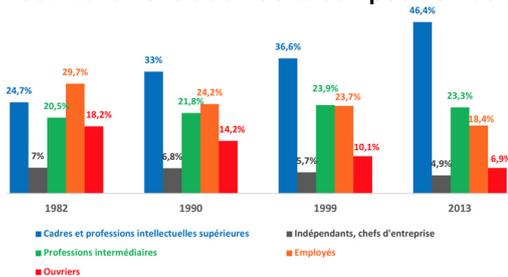
Ces dernières années, de nombreux observateurs ont souligné le développement du communautarisme ethnoreligieux dans certains quartiers, dans le monde du travail, et même à l'école. Si ce phénomène est bien réel, la cohésion de la société française est également mise à mal par un autre processus, moins visible à l'œil nu, mais néanmoins lourd de conséquences. Il s'agit d'un processus de séparatisme social qui concerne toute une partie de la frange supérieure de la société. Les occasions de contacts et d'interactions entre les catégories supérieures et le reste de la population sont en effet de moins en moins nombreuses. De manière plus ou moins consciente et plus ou moins volontaire, les membres de la classe supérieure se sont progressivement coupés du reste de la population et ont construit un entre-soi confortable. Cette situation n'est certes pas totalement nouvelle et il ne s'agit pas de glorifier une période révolue où aurait existé une osmose parfaite entre les élites et le peuple. Mais, comme nous allons le voir, un processus protéiforme s'est mis en place depuis une trentaine d'années, creusant un fossé de plus en plus béant entre la partie supérieure de la société et le reste de la population. Cette distance croissante explique le fait que les élites ont de

plus en plus de mal à comprendre « la France d'en bas ». Mais elle aboutit également à une autonomisation d'une partie des catégories les plus favorisées, qui se sentent de moins en moins liées par un destin commun au reste de la collectivité nationale, au point que certains de leurs membres ont fait sécession.

I - LA DENSITÉ DE CADRES VIVANT DANS LE CŒUR DES MÉTROPOLIS NE CESSE DE SE RENFORCER

Avec son modèle social fortement redistributif et un niveau de prélèvements obligatoires parmi les plus élevés du monde, la France est certes un pays où les inégalités sont moins fortes qu'ailleurs et où les écarts se sont moins rapidement accrus, par exemple lors de la crise économique qui a éclaté en 2008-2009. Toutefois, notre propos ne porte pas sur le développement des inégalités, mais sur le recul de la mixité sociale conduisant de facto à un repli, voire à un séparatisme des catégories supérieures. De ce point de vue, l'analyse des choix résidentiels est l'un des indicateurs les plus évocateurs et les plus manifestes de ce recul entamé au milieu des années 1980. Comme l'ont montré notamment Éric Maurin^[1] ou Christophe Guilluy^[2], sous l'effet conjugué de la hausse des prix de l'immobilier, de la tertiarisation du tissu économique des principales métropoles françaises et de la gentrification des anciens quartiers ouvriers, la diversité sociologique s'est considérablement réduite dans les grandes villes. Alors que la part des catégories populaires chutait fortement, celles des cadres et des professions intellectuelles grimpaient en flèche. Le cas de Paris est de ce point de vue emblématique. Comme le montre le graphique suivant, les cadres et professions intellectuelles représentaient seulement 24,7 % de la population active parisienne lors du recensement de 1982. Cette proportion est passée à 33 % en 1990 puis à 36,6 % en 1999 pour atteindre 46,4 % en 2013. En l'espace de trente ans, leur poids a donc quasiment doublé quand, dans le même temps, la proportion des employés et des ouvriers était quasiment divisée par deux.

1982-2013 : évolution de la composition de la population active résidant à Paris

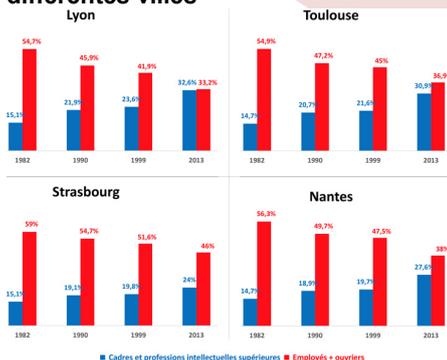


À l'échelle d'une ville de la taille de Paris, ce changement de la morphologie sociale est spectaculaire. Il est vrai qu'il a toujours existé des quartiers bourgeois et des quartiers populaires dans la capitale, et que les différents milieux sociaux ne se mélangeaient pas. Mais, du fait de cette modification très profonde des équilibres sociologiques et du poids pris par les catégories favorisées, leurs membres, non seulement n'ont pas vocation à se mélanger avec les personnes de milieux populaires, mais, souvent, n'ont même plus l'occasion ou la nécessité de les côtoyer ou de les croiser. Les ouvriers et employés (en bonne partie issus de l'immigration) qui demeurent dans la capitale sont cantonnés dans les quartiers d'habitat social situés en bordure du périphérique ou dans une partie de l'Est parisien. Hormis ces enclaves populaires, l'espace de vie des catégories socio-professionnelles favorisées (CSP+) s'est considérablement dilaté pour correspondre aujourd'hui à la majeure partie de la capitale et une partie de la banlieue ouest. Disposant dans ce vaste territoire à la fois de logements, de commerces, d'espaces culturels et de loisirs et de lieux de travail, les CSP+ vivent de plus en plus en autarcie. Évoluant dans un environnement façonné en fonction de leurs besoins, les membres des classes favorisées développent un gréganisme social et un système de valeurs de plus en plus homogène.

Les résultats électoraux du premier tour de l'élection présidentielle de 2017 à Paris révèlent, il est vrai, que des différences d'orientation idéologique existent. Les scores obtenus par deux candidats, Emmanuel Macron et François Fillon, ont été néanmoins très élevés et, au second tour, le représentant d'*En Marche !* a atteint des scores oscillant entre 90 et 95 % sur un très vaste territoire. Cet écosystème étant étendu (car englobant la majeure partie des arrondissements de la capitale ainsi que certaines communes aisées des Hauts-de-Seine, soit plusieurs centaines de milliers de personnes), ces populations peuvent parfaitement vivre en vase clos dans ce périmètre. Ayant progressivement perdu le contact avec le reste de la société, et notamment avec les catégories populaires, elles ont de plus en plus de mal à appréhender la réalité concrète du pays. Non seulement les différentes fractions des classes supérieures partagent les mêmes orientations sur les sujets essentiels, mais elles sont de plus en plus éloignées des attentes et du système de valeurs des classes moyennes et des catégories populaires.

Ce processus d'embourgeoisement et de gentrification est particulièrement spectaculaire à Paris, mais il concerne également les principales métropoles françaises. Comme on peut le voir sur les graphiques suivants, cette mécanique implacable s'observe à Lyon, à Toulouse, à Strasbourg ou encore à Nantes. Partout, depuis le recensement de 1982, le poids des cadres et des professions intellectuelles n'a cessé d'augmenter quand, dans le même temps, la part des catégories populaires fondait comme neige au soleil. Si, en niveau comme en intensité, ce phénomène est moins marqué dans ces métropoles de province que dans la capitale, il est néanmoins très net, avec un phénomène d'accélération depuis le début des années 2000.

1982-2013 : évolution comparée du poids des cadres et des catégories populaires dans la population active des différentes villes



II - QUAND LES CSP+ INVESTISSENT MASSIVEMENT LES ÉCOLES PRIVÉES

Depuis une trentaine d'années, conséquence d'un accord tacite entre le ministère de l'Éducation nationale et la direction de l'enseignement privé, les parts de marché du public et du privé ont été figées. En dépit de la demande croissante pour le privé, ce dernier scolarise toujours la même proportion d'élèves, soit environ 20 %. Mais, si ce pourcentage est demeuré à peu près le même, la composition de la population fréquentant l'enseignement privé s'est modifiée depuis une trentaine d'années. Du fait du déclin de la pratique religieuse, y compris dans les régions autrefois les plus catholiques, l'enseignement privé (très majoritairement catholique) recrute de moins en moins sur une base confessionnelle. Alors que la compétition scolaire s'amplifie et que la baisse du niveau dans le public est régulièrement dénoncée, un nombre croissant de familles se tournent vers le privé, davantage capable à leurs yeux d'offrir un cadre d'apprentissage exigeant et performant. Dans les grandes villes, choisir le privé pour ses enfants peut également s'inscrire dans une stratégie de contournement de la carte scolaire pour éviter de les envoyer dans un établissement qu'ils considèrent comme ghetto.

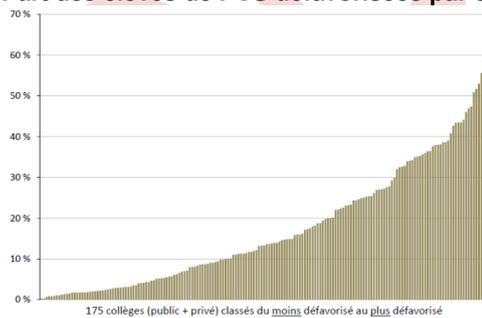
Dans ce contexte concurrentiel accru, les catégories favorisées bénéficient de ressources financières plus importantes, disposent d'un meilleur niveau d'information et accordent souvent une importance primordiale à l'acquisition d'un bon capital scolaire. Elles sont donc potentiellement plus enclines à frapper à la porte de l'enseignement privé. De ce fait, si, entre 1984 et 2012, la proportion des enfants de familles favorisées est demeurée stable dans le public, elle a augmenté très significativement dans l'enseignement privé, passant de 26 % en 1984 à 30 % en 2002 pour atteindre ensuite 36 % en 2012 [[Sources : Gabriel Langouët et Alain Léger, *Public ou privé ? Trajectoires et réussites scolaires*, 2000 ; RERS-Ministère de l'Éducation nationale, 2017]].

1984-2012 : évolution de l'origine sociale des enfants...

Origine sociale	... scolarisés dans le public			... scolarisés dans le privé		
	2002	2012	Évolution	2002	2012	Évolution
Défavorisée	41 %	41 %	+6 points	24 %	19 %	-3 points
Moyenne	41 %	40 %	-7 points	46 %	45 %	-7 points
Favorisée	18 %	19 %	+1 point	30 %	36 %	+10 points
Total	100 %	100 %		100 %	100 %	

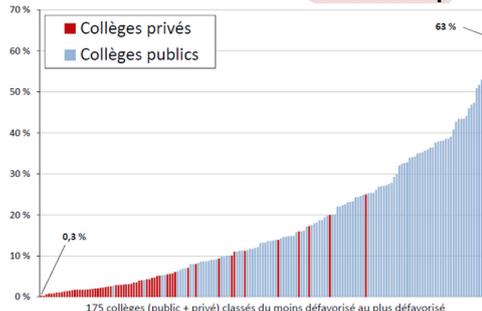
Les chiffres des tableaux ci-dessus montrent certes que la mixité sociale n'a pas disparu dans l'enseignement privé. Néanmoins, la proportion des enfants de familles favorisées y est désormais deux fois plus importante (36 %) que dans le public (19 %). L'écart était beaucoup moins marqué en 1984 : 26 % contre 18 %. En outre, ces statistiques nationales masquent des disparités encore plus tranchées dans certaines académies et dans les grandes agglomérations. Du fait de la sectorisation, la ségrégation sociale atteint ainsi des sommets entre les 175 collèges parisiens. Et, comme l'ont montré les travaux de l'économiste Julien Grenet [3], les collèges scolarisant les plus faibles proportions d'enfants issus de milieux défavorisés appartiennent dans leur écrasante majorité à l'enseignement privé. À l'inverse, les collèges accueillant le public le plus défavorisé sont tous sans exception publics. Réalisés par Julien Grenet, les deux graphiques ci-dessous montrent l'ampleur du phénomène et le fossé béant qui sépare aujourd'hui ces deux univers.

Part des élèves de PCS défavorisées par collège à Paris



Source : Base Élèves de l'académie de Paris, 2015-2016

Part des élèves de PCS défavorisées par collège à Paris



Source : Base Élèves de l'académie de Paris, 2015-2016

Non seulement la mixité sociale a fortement reculé au plan géographique au cours des trente dernières années, avec une concentration des CSP+ dans le cœur des grandes métropoles, mais cette ségrégation sociale s'est accompagnée d'une ségrégation scolaire renforcée, avec un choix de plus en plus fréquent des catégories favorisées pour l'enseignement privé.

Différents travaux de recherche ont par ailleurs mis en évidence une concentration de plus en plus massive des enfants des CSP+ dans les grandes écoles. Selon Michel Euriat et Claude Thélot, la part des élèves d'origine modeste parmi les élèves des quatre plus grandes écoles (l'École polytechnique, l'ENA, HEC et l'ENS) est passée de 29 % en 1950 à 9 % au milieu des années 1990. À cette époque, les enfants de cadres et de professions intellectuelles supérieures ne représentaient pas moins de 85 % des effectifs de ces écoles[4]. Le public de ces établissements, où se forme l'élite de la nation, est donc devenu sociologiquement complètement homogène, ce qui n'était pas le cas dans les années 1960 et 1970. Travaillant non seulement sur ces quatre établissements les plus prestigieux mais sur l'ensemble des grandes écoles, Valérie Albouy et Thomas Wanecq parviennent aux mêmes conclusions et constatent que « la base sociale de recrutement des grandes écoles semble se resserrer dans les années 1980 après avoir connu une relative démocratisation à l'image de l'ensemble de l'enseignement supérieur[5]. »

De la même façon, et ce n'est pas sans lien avec les résultats que nous venons d'évoquer, alors qu'entre les années 1970 et 2010 l'hétérogamie sociale a progressé très significativement dans la société française, ce n'est pas le cas parmi les diplômés des grandes écoles, chez qui l'homogamie a gagné du terrain. Au terme d'une étude fouillée sur l'évolution de l'homogamie en France depuis le début des années 1970, Milan Bouchet-Valat concluait : « Nous semblons assister à une unification lente mais régulière de la société française, qui contraste avec un mouvement de repli décelable à son extrême sommet[6]. »

III - 1996-2001 : LA FIN DU SERVICE MILITAIRE SONNE LE GLAS DU BRASSAGE SOCIAL VIA LES CHAMBRÉES

Alors que le quartier (voire la ville) de résidence et l'école assuraient de moins en moins leur fonction de brassage social, une autre institution qui a permis durant des décennies aux membres des catégories supérieures de côtoyer leurs concitoyens des classes moyennes et des catégories populaires a disparu à la fin des années 1990.

Du fait du changement de contexte géopolitique engendré par la disparition de la menace soviétique, en 1996, Jacques Chirac a décidé d'opter pour une armée de métier et de mettre fin à la conscription. Les casernes ont accueilli les derniers appelés en 2001. Or, même si sa durée avait été progressivement raccourcie et si les exemptions accordées s'étaient multipliées, le service militaire demeurait une période au cours de laquelle une culture patriotique était dispensée et un sentiment d'appartenance à une nation commune se forgeait. D'autre part, même s'il avait perdu de son caractère universel au fil du temps et ne s'adressait qu'aux garçons, une part très importante de chaque génération passait sous les drapeaux et vivait ensemble durant de longs mois. Contrairement à une idée reçue, les plus diplômés (parmi lesquels les jeunes gens appartenant à des catégories supérieures étaient très surreprésentés) ne bénéficiaient pas d'un taux d'exemption plus important. D'après une enquête réalisée par Pierre Granier, Olivier Joseph et Xavier Joutard et portant sur différentes cohortes de jeunes, au début des années 1990, 67 % des garçons d'une même classe d'âge accomplissaient leur service national. Cette proportion était quasiment identique parmi les plus diplômés (entre 60 % et 66 %)[7]. Avant sa suppression, le service national permettait ainsi à environ deux tiers des plus diplômés et des garçons issus des milieux les plus favorisés de côtoyer durant plusieurs mois et sur un même pied d'égalité des garçons d'autres univers sociaux. Cette expérience sociologique et humaine n'est désormais plus possible, alors même que les interactions entre les membres des classes les plus favorisés avec le reste de la société, on l'a vu, sont devenues de moins en moins fréquentes au cours des trente dernières années. Symboliquement, il n'est d'ailleurs pas anodin de constater qu'Emmanuel Macron est le premier président de la V^e République à ne pas avoir accompli son service militaire.

IV - LE LENT DÉCLIN DES COLONIES DE VACANCES

Une autre institution assurant un certain brassage social a connu des mutations profondes au cours des trente dernières années. En 2016, les colonies de vacances n'ont accueilli que 800 000 enfants, contre plus d'un million en 2007 et deux millions au début des années 1980[8]. Parallèlement à cette désaffection générale, l'univers des « colos » a vu apparaître depuis la fin des années 1980 un phénomène de spécialisation où l'on propose des séjours à thème : équitation, astronomie, plongée, musique... Cette tendance a eu pour effet de renchérir le coût des séjours et de segmenter fortement le public concerné. Les colonies généralistes organisées par les collectivités locales où l'on envoyait les enfants, quel que soit leur milieu social, durant deux à quatre semaines, ont du plomb dans l'aile. Pour le sociologue Yves Raibaud, « la colo n'est plus ce lieu de brassage social[9]. » Une partie des familles les plus modestes continuent d'envoyer leurs enfants en colonie de vacances en bénéficiant d'aides sociales et des tarifs abordables et subventionnés proposés par les mairies ou les départements. Une frange des catégories supérieures a recours à des colonies privées, vendant des séjours à thème (calé sur les attentes de ce public particulier). Durant ces vacances, les enfants se retrouvent essentiellement avec des jeunes du même milieu social. Les classes moyennes, quant à elles, pas assez pauvres pour bénéficier des tarifs sociaux et des allocations spécifiques, et pas assez riches pour offrir à leurs enfants des séjours coûteux, se sont progressivement détournées des colonies de vacances.

De manière plus anecdotique, car les volumes de population concernés sont plus faibles, une sélection sociale est également à l'œuvre dans un autre secteur relevant des loisirs : le football. On considère généralement que ce sport fédère un large public au-delà des barrières sociales. Ce n'est d'ailleurs sans doute pas un hasard si de nombreux responsables politiques ou dirigeants d'entreprise affichent leur passion pour le ballon rond et se font volontiers photographier, écharpe du club autour du cou, dans les stades. Ces clichés ont pour vocation de montrer que ces représentants de l'élite sont capables de « s'encanailler » et d'être au contact d'un public populaire. Cette plongée dans le peuple doit toutefois être relativisée. D'une part, ces VIP assistent la plupart du temps aux matchs depuis les loges présidentielles. D'autre part, en raison de la financiarisation du football, les principaux stades français ne sont plus un lieu de brassage social où les cadres feraient corps avec les ouvriers pour soutenir leur équipe de cœur. Les méthodes du marketing sont utilisées ici aussi pour segmenter l'offre. Le prix des places varie en effet fortement d'une tribune à une autre. Plus globalement, les tarifs des abonnements ont fortement augmenté. Entre 2010 et 2013, l'abonnement au Parc des Princes s'est ainsi envolé de 191 %.

V - LE CLIVAGE « LA FRANCE D'EN HAUT/ FRANCE D'EN BAS » EST DE PLUS EN PLUS MANIFESTE AU SEIN DES PARTIS ET DANS LES URNES

Si, en France, les partis politiques n'ont jamais été des organisations de masse rassemblant des centaines de milliers de militants, ils constituaient néanmoins, et notamment à gauche, un lieu dans lequel différentes catégories sociales pouvaient se côtoyer. Et, même si le recrutement du Parti socialiste, par exemple, n'a jamais été extrêmement populaire, des cadres, des professions libérales et des responsables politiques locaux ou nationaux pouvaient y rencontrer des représentants des classes moyennes ou d'une fraction des milieux populaires et échanger avec eux. Cette fonction n'est pas à négliger. Elle permettait à des dirigeants et à ceux chargés de réfléchir à l'avenir du pays de prendre le pouls de la société et de sortir des frontières de leur milieu social

d'origine ou du microcosme politique. Or, si l'on s'en tient au cas du Parti socialiste (pour lequel on dispose de données d'enquêtes sur le profil des adhérents), la mixité sociale a fortement reflué dans les sections depuis le milieu des années 1980.

1985-2011 : évolution de la composition sociologique des adhérents du Parti socialiste^[10]

Catégorie socioprofessionnelle	1985	1998	2011	Évolution 1985-2011
Cadre supérieur	19 %	20 %	38 %	+19 points
Professeur	9 %	14 %	11 %	+2 pts
Instituteur	17 %	9 %	7 %	-10 points
Profession intermédiaire/employé	32 %	36 %	32 %	=
Ouvrier	10 %	5 %	3 %	-7 points
Autre	13 %	16 %	9 %	-4 points

Comme on peut le voir dans le tableau ci-dessus, la proportion des cadres supérieurs a doublé (l'essentiel de la progression s'observant entre 1998 et 2011) alors que la proportion d'instituteurs, qui fournissaient un adhérent sur six au Parti socialiste au milieu des années 1980, n'a cessé de reculer pour ne plus représenter qu'un adhérent sur quatorze en 2011. Les effectifs ouvriers, déjà initialement peu nombreux en 1985 (10 %), ont quasiment disparu en 2011 (3 %). La part des employés et des professions intermédiaires, quant à elle, est demeurée stable. Cela peut notamment correspondre à un phénomène de prise de carte par un public relativement captif : celui des collaborateurs d'élus ou d'agents des collectivités locales à direction socialiste. Par ses caractéristiques particulières, cette clientèle diffère assez nettement des classes moyennes et des employés du privé. Cependant, alors qu'en 1985 cette catégorie représentait, et de loin, la principale composante sociologique des adhérents socialistes, elle a été supplantée par les cadres supérieurs qui, en 2011, constituent le groupe le plus représenté dans le parti. Il s'agit ici de statistiques nationales. Mais on peut formuler l'hypothèse que, dans les sections implantées dans les grandes métropoles (où se concentre le pouvoir au sein de l'appareil), la proportion de CSP+ parmi les adhérents est encore plus forte, et la diversité sociologique des troupes militantes encore plus faible^[11]. Fatalement, les sujets de préoccupations et les priorités retenues par l'appareil militant s'en trouvent progressivement modifiés. Les thématiques sociales, portées traditionnellement par la gauche, sont délaissées au profit de sujets sociétaux parlant davantage aux CSP+ et au plus diplômés comme en témoignent les propos de ce haut dirigeant du PS cité dans *Marianne* : « Notre vrai problème, c'est que, dans nos réunions internes, on s'engueule pendant deux heures sur la GPA, et on évacue le Smic en 5 minutes... »^[12].

Des données de l'Ifop plus récentes, portant cette fois sur le profil des candidats présentés par le Parti socialiste lors des élections départementales de mars 2015, viennent confirmer la forte prévalence de la catégorie des cadres dans les sphères les plus actives du parti. Parmi ces candidats comptant une très forte proportion de retraités, les cadres pèsent pour 16,6 %, contre 6,5 % pour les employés et les ouvriers. À l'instar de ce que Christopher Lasch a analysé aux États-Unis^[13], le séparatisme social qui s'est développé en France dans les catégories les plus favorisées et diplômées de la population au cours des trente dernières années a progressivement engendré chez elles un recul du sentiment d'appartenance à la communauté nationale et de proximité avec elle. Vivant de plus en plus en vase clos, avec peu d'interactions avec les autres parties de la population, ces élites ont de plus en plus de mal à comprendre le reste de la société. Les réactions et les comportements, notamment au plan électoral, des milieux populaires et des classes moyennes, échappent souvent à leur entendement. Elles sont de plus en plus régulièrement surprises et inquiètes face au fossé idéologique qui s'est ainsi creusé. Ce n'est pas un hasard si la formule « France d'en haut et France d'en bas » a été lancée par Jean-Pierre Raffarin au lendemain de l'élection présidentielle de 2002. Il s'agissait de rendre compte du choc provoqué par l'élimination de Lionel Jospin et la qualification de Jean-Marie Le Pen, symbolisant le ressentiment anti-élites d'une France d'en bas. Si cette expression est apparue au début des années 2000 et a fait florès, c'est qu'elle entrait en résonance avec ce phénomène sociologique, qui a débuté dans le courant des années 1980 et connu une accélération au tournant des années 2000.

Trois ans plus tard, en 2005, éclate un nouveau coup de tonnerre avec la large victoire du non au référendum sur le Traité constitutionnel européen : 62 % des cadres et des professions intellectuelles votent oui contre seulement 45 % de l'ensemble de la population, au sein de laquelle 38 % des employés et 26 % des ouvriers^[14]. La fracture est béante et les catégories favorisées sont interloquées par l'ampleur de la victoire du non. Cet état de sidération est un signe parmi d'autres de cette déconnexion d'une large partie des élites au sens large. Pour reprendre la formule de Thomas Frank, elles vivent de plus en plus « comme des touristes dans leur propre pays^[15] ».

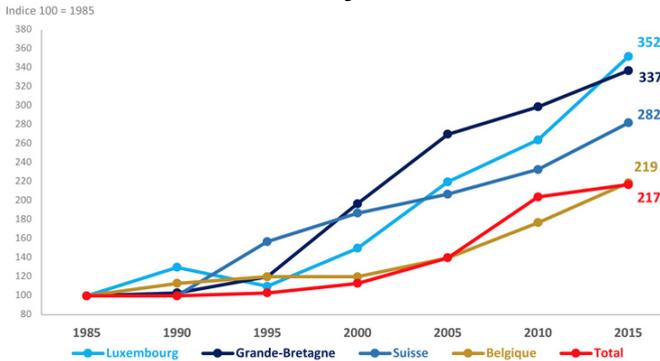
VI - L'EXIL FISCAL : STADE ULTIME DE LA SÉCESSION DES ÉLITES

Le processus de séparatisme social à l'œuvre dans les catégories les plus favorisées conduit, comme on l'a vu, au développement d'un entre-soi et à une déconnexion croissante avec le reste de la population. Il se traduit également par le fait que le sentiment de solidarité, mais aussi de responsabilité à l'égard de l'ensemble de la société – qui incombe traditionnellement aux élites selon le principe de l'adage « Noblesse oblige » – s'étiolle progressivement. De nombreux membres des catégories les plus favorisées éprouvent aujourd'hui davantage d'affinités avec les personnes d'autres pays de niveau social équivalent qu'avec leurs concitoyens plus modestes. Pour une partie de l'élite sociale, le cadre national est aujourd'hui obsolète et le lien au pays n'est plus fondamental. C'est dans ce contexte que l'on peut analyser la très forte hausse des expatriations. Ce phénomène, plutôt tardif en France par rapport à ce que l'on a observé en Grande-Bretagne ou en Allemagne, par exemple, est bien sûr lié à la mondialisation et à l'ouverture progressive de notre économie. Il est vrai que certains expatriés français reviennent plus tard en France. De plus,

ils ne se recrutent pas uniquement dans les milieux les plus aisés. Nombre de jeunes travaillant dans le secteur de la restauration sont ainsi partis tenter leur chance à l'étranger. Toutefois, le profil des expatriés fait ressortir une très nette surreprésentation des plus diplômés. En 2013, 41 % de nouveaux expatriés étaient titulaires d'un master et 12 % d'un doctorat[16].

En outre, l'attrait pour un environnement économique et fiscal plus avantageux semble être pour les catégories favorisées un puissant moteur incitant à l'expatriation. On voit ainsi que, dans un contexte général de forte hausse de l'expatriation de nos concitoyens depuis le début des années 2000, le nombre de Français immatriculés dans des consulats situés en Suisse, au Luxembourg ou en Grande-Bretagne a littéralement explosé. Alors que le nombre total d'expatriés français dans le monde est passé d'une base 100 en 1985 à 217 trente ans plus tard, cet indice est respectivement de 282 en Suisse, 337 en Grande-Bretagne et 352 au Luxembourg[17], pays réputés pour leur environnement fiscal clément.

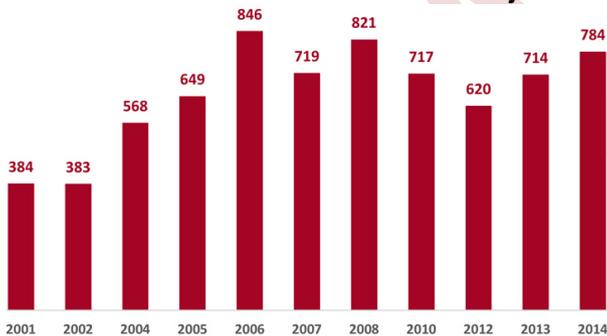
Évolution du nombre de Français immatriculés dans des consulats à l'étranger



Si le nombre d'expatriés français en Belgique a évolué au même rythme que l'expatriation française au plan mondial, la composante aisée de cette communauté française partie s'installer de l'autre côté de la frontière pour des raisons économiques et fiscales pèse significativement. D'après une étude de consulat général de France à Bruxelles, les communes belges comprenant le plus de Français en 2015 étaient les très huppées : il s'agit d'Uccle (8 715 ressortissants français) et d'Ixelles (8 163)[18]. Un récent article dans *Le Point* indiquait que, sous le quinquennat de François Hollande, la population française à Uccle avait augmenté de 18 %, ce qui correspond à 1 247 inscrits supplémentaires depuis 2012[19].

D'autres données viennent confirmer le développement de l'exode fiscal dans la partie la plus favorisée de la population. Si l'on prend l'indicateur du nombre de contribuables assujettis à l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) s'expatriant chaque année, il était de moins de 400 individus par an jusqu'au début des années 2000. On a ensuite comptabilisé autour de 600 départs par an, qui sont passés à 700 à 800 chaque année depuis près de dix ans. Le bouclier fiscal instauré en 2006 puis supprimé en 2011 n'a joué qu'à la marge. On a là affaire à un phénomène profond. Il constitue une illustration paroxystique de ce séparatisme social développé depuis une trentaine d'années dans une partie des couches les plus favorisées de la population française.

Évolution du nombre de contribuables assujettis à l'ISF quittant la France



Si les considérations fiscales jouent un rôle moteur dans cette expatriation de contribuables fortunés, ces départs traduisent également le recul dans ces milieux du sentiment d'appartenance à une communauté nationale et de celui de leurs responsabilités sociales. L'engouement d'une partie de la classe dirigeante pour le livre de Yuval Noah Harari *Homo Deus. Une brève histoire de l'avenir*[20] constitue un symptôme supplémentaire de cette aspiration sécessionniste d'une partie de nos élites. Dans ce livre, l'auteur explique que la dernière frontière de l'humanité, à savoir l'immortalité, sera bientôt à portée de main du fait du progrès scientifique et technologique. Mais, poursuit-il, les prouesses du transhumanisme seront réservées aux *happy fews*, qui n'auront objectivement aucun intérêt à se préoccuper du sort du reste de la société : « Contrairement au XX^e siècle, où les élites avaient tout intérêt à régler les problèmes des pauvres parce qu'ils étaient militairement et économiquement vitaux, au XXI^e siècle la stratégie la plus efficace (bien qu'implacable) pourrait être de se débarrasser des voitures inutiles de troisième [à savoir les classes populaires et des pans entiers de la classe moyenne] et de foncer avec les seules voitures de première [les catégories supérieures]. »